nuel de gestion 2001-2002

Ministère des Relations internationales du Québec

Québec

103-02543/

Rapport annuel de gestion 2001-2002

Ministère des Relations internationales du Québec

Québec

Dépôt légal – 2002
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-39959-5
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1703-5260

©Gouvernement du Québec, 2002

Madame Louise Harel
Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de gestion du ministère des Relations internationales (MRI) pour l'année financière comprise entre le 1er avril 2001 et le 31 mars 2002.

Le présent rapport s'inscrit dans les nouvelles exigences que pose aux ministères et organismes la *Loi sur l'administration publique* (sanctionnée le 30 mai 2000) en matière de reddition de comptes. Il s'inscrit dans le prolongement du *Plan stratégique 2001-2004*, déposé l'an dernier à l'Assemblée nationale, afin de présenter les principaux résultats des activités menées par le MRI au cours de la dernière année.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La Ministre d'État aux Relations internationales,
ministre responsable de la Francophonie et ministre responsable de l'Observatoire de la mondialisation,

Louise Beaudoin
Québec, octobre 2002

Madame Louise Beaudoin
Ministre d'État aux Relations internationales
ministre responsable de la Francophonie et
ministre responsable de l'Observatoire de la mondialisation
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5R9

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le premier rapport annuel de gestion du ministère des Relations internationales. Ce rapport rend compte de la performance du Ministère dans l'atteinte des objectifs fixés dans son plan stratégique 2001-2004 et dans sa Déclaration de services aux citoyens, après une première année de mise en œuvre.

La production de ce rapport constitue un défi particulier pour un ministère comme le nôtre, dont l'action se déploie surtout à l'étranger, donc dans des territoires soumis à d'autres lois, règlements et conditions que les nôtres. Cela rend plus difficile l'atteinte de résultats précis à court terme, et la juste mesure de ces résultats, plus difficile à établir.

Il faut par ailleurs reconnaître que les trois fonctions majeures qui sont au cœur du plan stratégique du MRI, soit l'action politique, les affaires publiques et l'intégration des actions à l'étranger de l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux se prêtent difficilement à une reddition de comptes détaillée.

Malgré cette difficulté liée à la nature de son mandat, le Ministère a néanmoins produit un rapport présentant des résultats attribuables à son action directe. Lorsque de tels résultats ne sont pas disponibles, le rapport présente les éléments de mise en œuvre les plus significatifs qui témoignent des démarches enclenchées et des dispositions prises pour atteindre les objectifs énoncés.

Ce document reflète donc de manière non équivoque l'engagement ferme du ministère des Relations internationales dans la démarche de modernisation de la gestion gouvernementale, conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration publique.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La sous-ministre,

Martine Tremblay

Québec, août 2002

Table des matières

Déclaration de la sous-ministre 11
Rapport de validation de la Direction de la vérification interne 13

1. La présentation du Ministère **15**

1.1 La mission du Ministère 17
1.2 Le mandat tel que défini par la Loi 17
1.3 Le Ministère: ses quatre fonctions 18
1.4 L'organisation administrative du MRI 18
1.5 Les clients et les partenaires 19

2. Rappel des objectifs du plan stratégique 2001-2004 **21**

2.1 Tableau synthétique des objectifs liés à la fonction politique. 23
2.2 Tableau synthétique des objectifs liés à la fonction affaires publiques 24
2.3 Tableau synthétique des objectifs liés à la fonction intégration 25
2.4 Tableau synthétique des objectifs liés à la fonction gestion 26

3. Les résultats au regard des objectifs du plan stratégique et du plan annuel de gestion des dépenses **27**

3.1 Fonction politique 29
Orientation 1 – Se donner accès aux interlocuteurs étrangers dont l'action a un impact sur le Québec de manière à ce que ses intérêts soient pris en compte aussi bien sur le plan bilatéral que dans les enceintes multilatérales. 29

Axe d'intervention 1 – Amériques
Objectifs

3.1.1 Faire du Québec un acteur dynamique apportant une contribution originale dans la construction des Amériques. 29
3.1.2 Élargir et approfondir l'action du Québec aux Etats-Unis. . . . 32

Axe d'intervention 2 – Europe
Objectifs

3.1.3 Développer avec l'Union européenne, ses institutions, les principaux pays et régions qui la composent, une relation dans les secteurs jugés, aujourd'hui, d'importance de part et d'autre. 36
3.1.4 Centrer la relation franco-québécoise sur les enjeux actuels des deux sociétés en tenant compte de la place qu'elles occupent dans leur continent respectif. 39

Axe d'intervention 3 – Autres continents
Objectif

3.1.5 Appuyer les ministères, notamment ceux à vocation économique, afin de leur permettre de développer une action efficace dans certains pays de l'Afrique et du Moyen-Orient et de l'Asie-Pacifique. 42

Axe d'intervention 4 – Multilatéral
Objectifs

3.1.6 Assurer la prise en compte des intérêts du Québec dans l'ensemble des forums multilatéraux où sont discutées les questions relevant de sa responsabilité, et ce, en y parlant de sa propre voix lorsque le gouvernement le juge nécessaire. 45

3.1.7 Œuvrer au développement d'une Francophonie riche de sa langue commune et de la diversité de ses cultures afin qu'elle soit de plus en plus porteuse de modernité et de démocratie, et ce, en appuyant les efforts de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et de ses composantes. 49

Axe d'intervention 5 – Solidarité
Objectifs

3.1.8 Appuyer les pays en développement dans la formation de leurs ressources humaines et soutenir les actions de solidarité internationale des organisations non gouvernementales (ONG) québécoises. 56

3.1.9 Contribuer à la sensibilisation de la jeunesse québécoise à la solidarité internationale. 59

3.2 Fonction affaires publiques 62

Orientation 2 – Promouvoir une perception juste du Québec à l'étranger et sensibiliser l'opinion publique québécoise aux fondements et aux défis de l'action internationale du Québec. 62

Axe d'intervention 6 – Information à l'étranger
Objectif

3.2.1 Systématiser l'action du Ministère, rendre plus performants les outils auxquels il a recours et élargir le nombre de cibles qu'il touche de manière à projeter une image positive du Québec à l'étranger. 62

Axe d'intervention 7 – Information au Québec
Objectif

3.2.2 Faciliter l'accès du citoyen québécois aux renseignements sur les activités du Ministère, ses programmes et, plus généralement, faciliter sa compréhension de la politique internationale du Québec. 65

3.3 Fonction intégration 67

Orientation 3 – Appuyer les ministères et les organismes afin qu'ils assument la dimension internationale de leur mandat et intégrer leurs activités à l'étranger à la politique mise en œuvre par le MRI 67

Axe d'intervention 8 – Cohésion
Objectif

3.3.1 Développer avec les ministères et les organismes une action internationale de plus en plus cohérente 67

Axe d'intervention 9 – Efficacité
Objectif

3.3.2 Fournir aux ministères et aux organismes les moyens les plus efficaces afin qu'ils puissent assumer le prolongement de leur mandat à l'étranger, y compris en ce qui concerne l'action internationale de la capitale nationale, de la métropole et des régions 72

3.4 Fonction gestion 74

Orientation 4 – Poursuivre l'implantation d'une gestion pleinement adaptée aux exigences d'un ensemble international en mutation 74

Axe d'intervention 10 – Ressources humaines
Objectifs

3.4.1 Valoriser les ressources humaines en misant notamment sur la formation continue et la mobilité 74

3.4.2 Contribuer à la formation des personnes associées aux dossiers internationaux à l'intérieur des autres ministères 76

Axe d'intervention 11 – Ressources informationnelles
Objectif

3.4.3 Assurer la circulation efficace et sécuritaire de l'information, aussi bien au siège du Ministère que dans le réseau 77

Axe d'intervention 12 – Gestion globale
Objectif

3.4.4 Moderniser les pratiques de gestion et assurer la reddition de comptes 79

4. Résultats au regard de la Déclaration de services aux citoyens 81

4.1 Le contexte 83

4.2 Les résultats au regard des objectifs généraux 83

4.2.1 L'accessibilité aux renseignements sur le Ministère 83

4.2.2 La confidentialité 83

4.3 Les résultats au regard des objectifs spécifiques 84

4.3.1 Les services liés aux programmes de coopération 84

4.3.2 Les services liés aux programmes d'aide internationale 84

4.3.3 Les services liés aux programmes de stages au sein d'organisations internationales gouvernementales 84

4.3.4 Les services liés aux Missions Québec 85

5. L'utilisation des ressources 87

5.1 Les ressources humaines 89
5.1.1 L'effectif 89
5.1.2 Le développement des ressources humaines 89
5.1.3 Le renouvellement de la main-d'œuvre 89
5.1.4 Le maintien du dialogue avec les associations d'employés . . 90
5.1.5 Les mesures en matière de santé et de sécurité au travail . . 90
5.1.6 La mise en place d'outils de gestion modernes 90
5.2 Les ressources budgétaires et financières 91
5.3 Les ressources informationnelles: investissements 91

6. Les autres exigences 93

6.1 Programmes d'accès à l'égalité et plan d'embauche de personnes handicapées 95
6.1.1 Nomination de membres de communautés culturelles, d'anglophones et d'autochtones 95
6.1.2 Représentation féminine par catégorie d'emploi (31 mars 2002) 95
6.1.3 Représentation des personnes handicapées 95
6.1.4 Renouvellement de la main-d'œuvre 95
6.2 L'accès à l'information et la protection des renseignements personnels 95
6.2.1 L'accès à l'information 95
6.2.2 La protection des renseignements personnels (PRP). 95
6.2.3 Diagnostics pour l'année 2002-2003 96
6.3 La politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue francaise dans l'administration . . . 96

Annexes 99

I Représentations du Québec à l'étranger. 99
II Déclaration de services aux citoyens 101
III Organigramme. 105

Déclaration de la sous-ministre

Les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du Rapport annuel de gestion 2001-2002 du ministère des Relations internationales

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques du Ministère;
- présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- présentent des données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2002.

La sous-ministre,

Martine Tremblay
Québec, le 7 août 2002

Rapport de validation

Madame la Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen des informations et des données présentées dans le rapport annuel de gestion du ministère des Relations internationales pour l'exercice terminé au 31 mars 2002. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction du Ministère.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence générale de l'information, en nous basant sur le travail que nous avons réalisé au cours de notre examen. Ce rapport n'est pas une vérification.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté à une prise de renseignements, à des procédés analytiques, à l'appréciation du fonctionnement des mécanismes de compilation, à des révisions des calculs, à l'obtention de pièces justificatives et à des discussions sur l'information fournie.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information contenue dans le rapport annuel de gestion n'est pas, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Le directeur de la vérification interne,

Édouard Lavoie, c.a.
Québec, le 7 août 2002

1 La présentation du Ministère

1.1 La mission du Ministère

La mission du ministère des Relations internationales est de promouvoir et de défendre les intérêts du Québec sur la scène internationale. Le Ministère est régi par la *Loi sur le ministère des Relations internationales* (L.R.Q., c. M-25.1.1.).

1.2 Le mandat tel que défini par la Loi

La Loi du Ministère trouve son origine dans la deuxième *Loi sur le ministère des Affaires intergouvernementales* adoptée en 1974 et actualisée plusieurs fois depuis.

Elle édicte que la ministre des Relations internationales a le mandat de planifier, d'organiser et de diriger l'action du gouvernement à l'étranger ainsi que de coordonner les activités, au Québec, de ses ministères et organismes en matière de relations internationales.

C'est le ministère des Relations internationales qui élabore, en collaboration avec les autres ministères impliqués, une politique en matière de relations internationales, la propose au gouvernement et s'assure de sa mise en œuvre. Cette politique doit favoriser le rayonnement du Québec et son développement sur les plans commercial, culturel, économique, politique et social.

Le Ministère est le conseiller du gouvernement, de ses ministères et organismes sur toute question ayant trait aux relations internationales. Il établit et maintient, avec les gouvernements étrangers et les organisations internationales, les relations que le gouvernement considère opportunes. Il favorise le renforcement des institutions francophones internationales auxquelles le gouvernement participe.

Il veille aussi à la négociation et à la mise en œuvre des ententes internationales et est le dépositaire de tous les originaux de ces ententes. Pour être valides, ces dernières doivent être approuvées par le gouvernement et signées par la ministre des Relations internationales.

Le Ministère s'assure du respect de la compétence constitutionnelle du Québec dans la conduite des relations internationales. Il recommande au gouvernement l'adhésion aux traités et accords internationaux dans les domaines relevant de la compétence du Québec. C'est lui qui assure et dirige la représentation du Québec à l'étranger.

Il est en outre chargé de faire des recherches, des études et des analyses sur les pays étrangers et sur leur situation géopolitique et économique ainsi que d'élaborer des stratégies territoriales et sectorielles.

Il est responsable des communications officielles du gouvernement avec les gouvernements étrangers et les organisations internationales et assure la liaison avec leurs représentants sur le territoire du Québec.

En vertu du Décret 18-97 du 22 janvier 1997, la ministre des Relations internationales est responsable de l'application de la section 111.1 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c.M-30) relativement à l'action humanitaire internationale du Québec.

Elle est aussi responsable, devant l'Assemblée nationale, de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ), de l'Agence Québec-Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse (AQWBJ) et de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse (OQAJ).

1.3 Le Ministère : ses quatre fonctions

Les activités du Ministère se structurent autour de quatre fonctions principales. Ce sont :

- ***La fonction politique***

Conduite des relations du gouvernement avec les gouvernements étrangers et les organisations internationales gouvernementales

- ***La fonction affaires publiques***

Promotion et défense à l'étranger de l'image globale du Québec

- ***La fonction intégration***

Coordination au Québec et direction à l'étranger de l'action internationale de l'ensemble du gouvernement

- ***La fonction gestion***

Planification et gestion des ressources utilisées au Québec et dans le réseau des représentations à l'étranger

1.4 L'organisation administrative du MRI

La direction du Ministère est assumée par la sous-ministre, assistée de trois sous-ministres adjoints, l'un couvrant les secteurs des Politiques, des Affaires multilatérales et des Affaires publiques, le second étant responsable des Affaires bilatérales et le dernier agissant à titre de chef du Protocole du gouvernement.

L'organisation administrative du Ministère est illustrée dans l'organigramme présenté dans ce rapport. (Annexe III)

Le secteur des Politiques, des Affaires multilatérales et des Affaires publiques

Ce secteur comporte trois directions générales, soit la Direction générale des politiques dont la responsabilité consiste à développer une vision stratégique globale des relations internationales du Québec et à assurer la concertation interministérielle, la Direction générale des affaires publiques assumant un double mandat, orienté d'une part vers l'opinion publique étrangère et, d'autre part, vers le public québécois et, enfin, la Direction générale des affaires multilatérales chargée des organisations internationales et de la Francophonie.

Le secteur des Affaires bilatérales

Le secteur des Affaires bilatérales comprend deux directions générales géographiques, soit la Direction générale des Amériques et de l'Asie-Pacifique et la Direction générale Europe, Afrique et Moyen-Orient, en plus d'une Direction générale de l'aide internationale et de la coopération. Les directions générales géographiques assurent les relations politiques du Québec avec les gouvernements des pays qu'elles couvrent et dégagent l'ensemble des intérêts du Québec à l'endroit de ceux-ci et des intérêts de ces derniers pour le Québec. Elles sont assistées en cela par les représentations présentes sur le territoire couvert. La Direction générale de l'aide internationale et de la coopération s'occupe, pour sa part, du développement de programmes de coopération et d'aide internationale et de leur mise en œuvre. Les orientations stratégiques guidant ces programmes sont cependant définies par les directions générales géographiques.

Les autres unités

D'autres unités font aussi partie du Ministère. Mentionnons d'abord le Protocole, qui, en plus de veiller à l'application du cérémonial d'État lors des activités officielles du gouvernement, tant à l'étranger qu'au Québec, assure les communications officielles du gouvernement du Québec avec les gouvernements étrangers ainsi qu'avec leurs représentations sur son territoire et administre les privilèges et immunités qui leur sont accordés par le Québec.

Le secteur des Affaires régionales et des événements internationaux est, pour sa part, couvert par deux directions distinctes, soit celle des Affaires métropolitaines et celle des Affaires de la capitale nationale et des régions. Un Bureau des missions, rattaché à la sous-ministre, coordonne la préparation, la réalisation et le suivi des missions du premier ministre à l'étranger. Également rattachée à la sous-ministre, on retrouve la Direction générale des services à la gestion, composée d'une Direction des ressources humaines, d'une Direction des ressources financières et d'une Direction des ressources matérielles. Enfin, le Ministère compte aussi un Secrétariat général, une Direction de la vérification interne et une Direction des affaires juridiques.

1.5 Les clients et les partenaires

Le mandat confié au Ministère détermine de façon évidente qui sont ses clients. Conçu avant tout comme un organisme-conseil pour agir auprès du gouvernement en matière de relations internationales, le MRI a ainsi comme premiers et principaux clients le premier ministre, les membres du Conseil des ministres et les instances qui leur sont rattachées. Dans l'exercice de ce rôle, il produit donc des mémoires, des avis, des positions et des conseils au gouvernement pour éclairer sa prise de position relativement aux questions internationales interpellant ce dernier. Le Ministère exerce aussi ses fonctions auprès des autres ministères et organismes en mettant notamment à leur disposition l'expertise développée relativement à la connaissance des pays et de leurs gouvernements, celle en matière protocolaire ou encore celle en matière de négociations internationales.

Le Ministère administre en outre un certain nombre de programmes à l'intention d'autres clientèles spécifiques avec qui il est en lien direct : les participants aux missions à l'étranger du premier ministre, les participants aux divers programmes de coopération et d'aide internationale parrainés par le Ministère et les participants au programme de stages dans les organisations internationales. Ces deux derniers programmes s'adressent en particulier à la jeunesse québécoise qui constitue à n'en point douter une clientèle importante pour le Ministère. Celui-ci la rejoint en outre en supportant financièrement les trois organismes jeunesse sous la responsabilité de la ministre, soit l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ), l'Agence Québec-Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse (AQWJ) et l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse (OQAJ). Enfin, le Ministère répond aux demandes de renseignements que lui formule tout citoyen ou toute citoyenne.

Est-il utile de mentionner que tout intervenant québécois ou étranger, actif sur la scène internationale, peut être considéré comme un partenaire du Ministère lorsqu'une action commune est requise pour la réalisation d'un projet? Parmi ceux-ci, on trouve notamment les centres d'études québécoises à l'étranger, les associations internationales comme les associations d'amitié avec le Québec, les associations Québec-France et France-Québec, le Centre de coopération interuniversitaire franco-québécois (CCIFQ), l'Organisation universitaire interaméricaine (OUI), les chaires universitaires de relations internationales, plusieurs organisations francophones et, bien entendu, tous les chercheurs qui s'intéressent au Québec ou aux affaires étrangères.

2 Rappel des objectifs du plan stratégique 2001-2004

Les enjeux auxquels le Ministère est confronté, de même que les orientations, axes et objectifs qu'ils ont inspirés, sont résumés dans quatre tableaux synthétiques correspondant à chacune des grandes fonctions assumées par le Ministère. Ces tableaux permettent de situer chacun des objectifs du plan stratégique par rapport à l'ensemble dans lequel il s'inscrit, ce qui favorise une meilleure compréhension globale de ce plan. Ils précèdent, pour chaque fonction, la section portant sur les résultats proprement dits.

2.1 Tableau synthétique des objectifs liés à la fonction politique

Fonction politique

Enjeu : la capacité d'agir

Développer la capacité d'agir du gouvernement du Québec
dans un environnement international caractérisé par l'interdépendance

Orientation

Se donner accès aux interlocuteurs étrangers dont l'action a un impact sur le Québec, de manière à ce que ses intérêts soient pris en compte aussi bien sur le plan bilatéral que dans les enceintes multilatérales

Axes et objectifs

Axe Amériques

1- Faire du Québec un acteur dynamique apportant une contribution originale dans la construction des Amériques.

2- Élargir et approfondir l'action du Québec aux États-Unis.

Axe Europe

3- Développer avec l'Union européenne, ses institutions, les principaux pays et les régions qui la composent, une relation dans des secteurs jugés, aujourd'hui, d'importance de part et d'autre.

4- Centrer la relation franco-québécoise sur les enjeux actuels des deux sociétés et la place qu'elles occupent dans leur continent respectif.

Axe autres continents

5- Appuyer les ministères et les organismes afin qu'ils assument la dimension internationale de leur mandat et intégrer leurs activités à l'étranger à la politique mise en œuvre par le MRI.

Axe multilatéral

6- Assurer la prise en compte des intérêts du Québec dans l'ensemble des forums multilatéraux où sont discutées les questions relevant de sa responsabilité, et ce, en y parlant de sa propre voix lorsque le gouvernement le juge nécessaire.

7- Œuvrer au développement d'une Francophonie riche de sa langue commune et de la diversité de toutes ses cultures afin qu'elle soit porteuse de modernité et de démocratie, et ce, en appuyant les efforts de l'OIF et de ses composantes.

Axe solidarité

8- Appuyer les pays en développement dans la formation de leurs ressources humaines et soutenir les actions de solidarité internationale des ONG québécoises.

9- Contribuer à la sensibilisation de la jeunesse québécoise au développement international.

2.2 Tableau synthétique des objectifs liés à la fonction affaires publiques

Fonction affaires publiques

Enjeu : la perception

Faire en sorte que les positions prises sur l'action du Québec
le soient sur la base d'une perception juste.

Orientation

Promouvoir une perception juste du Québec à l'étranger et sensibiliser
l'opinion publique québécoise aux fondements
et aux défis de l'action internationale du Québec.

Axes et objectifs

Axe information à l'étranger

1- Systématiser l'action du Ministère, rendre plus performants les outils auxquels il a recours et élargir le nombre de cibles qu'il touche de manière à projeter une image positive du Québec à l'étranger.

Axe information au Québec

2- Faciliter l'accès du citoyen québécois aux renseignements sur les activités du Ministère, ses programmes et, plus généralement, faciliter sa compréhension de la politique internationale du Québec.

2.3 Tableau synthétique des objectifs liés à la fonction intégration

Fonction intégration

Enjeu : la concertation et le partage des efforts

Développer avec les ministères et les organismes une vision d'ensemble de l'action internationale du gouvernement et assurer les conditions de sa mise en œuvre à l'étranger.

Orientation

Appuyer les ministères et les organismes afin qu'ils assument la dimension internationale de leur mandat et intégrer leur action sectorielle à l'étranger à la politique mise en œuvre par le MRI.

Axes et objectifs

Axe cohésion

1- Développer avec les ministères et les organismes une action internationale de plus en plus cohérente.

Axe efficacité

2- Fournir aux ministères et aux organismes les moyens les plus efficaces afin qu'ils puissent assumer le prolongement de leur mandat à l'étranger, y compris en ce qui concerne l'action internationale de la capitale nationale, de la métropole et des régions.

2.4 Tableau synthétique des objectifs liés à la fonction gestion

Fonction gestion

Enjeu : l'adaptation des ressources

Adapter les ressources du MRI, tant au siège que dans le réseau, afin de répondre aux exigences changeantes de l'action internationale

Orientation

Poursuivre l'implantation d'une gestion pleinement adaptée aux exigences d'un ensemble international en mutation.

Axes et objectifs

Axe ressources humaines

1- Valoriser les ressources humaines en misant notamment sur la formation continue et la mobilité.

2- Contribuer à la formation des personnes associées aux dossiers internationaux à l'intérieur des autres ministères.

Axe ressources informationnelles

3- Assurer la circulation efficace et sécuritaire de l'information, aussi bien au siège du Ministère que dans le réseau.

Axe gestion globale

4- Moderniser les pratiques de gestion et assurer la reddition de comptes.

3 Les résultats au regard des objectifs du plan stratégique et du plan annuel de gestion des dépenses

Cette section fait état des résultats atteints par le Ministère au regard des objectifs énoncés dans son Plan stratégique 2001-2004 et dans son Plan annuel de gestion des dépenses 2001-2002

3.1 Les résultats au regard des objectifs liés à la fonction politique

Orientation stratégique :	Se donner accès aux interlocuteurs étrangers dont l'action a un impact sur le Québec de manière à ce que ses intérêts soient pris en compte aussi bien sur le plan bilatéral que dans les enceintes multilatérales.
Axe d'intervention :	Amériques
Objectif : 3.1.1	Faire du Québec un acteur dynamique apportant une contribution originale dans la construction des Amériques.

Contexte

- Face aux grands enjeux de l'intégration économique des Amériques, le Québec est actif principalement sur deux plans, soit celui des relations bilatérales avec les partenaires prioritaires de cette zone et celui des rencontres interaméricaines organisées par l'Organisation des États américains (OÉA) où sont convenues les actions menant à une plus grande intégration des Amériques.
- Dans la foulée du troisième Sommet des Amériques et des discussions entourant la création de la ZLÉA, le gouvernement du Québec tient à être, par divers moyens, un acteur dynamique apportant une contribution originale dans la construction des Amériques.

Éléments de mise en œuvre

- Le Québec doit être présent et actif aux rencontres et forums hémisphériques ainsi qu'aux forums régionaux aux États-Unis où sont discutées les questions touchant ses compétences ou ses intérêts fondamentaux et y faire valoir ses intérêts et valeurs.
- Il doit aussi, sur le plan bilatéral, entretenir des relations politiques avec les principaux pays de ce territoire, ouvrant ainsi la voie à des échanges de toutes natures, mutuellement profitables et permettant notamment le développement de solidarités utiles pour la défense d'intérêts communs au sein d'instances multilatérales.
- Il doit nécessairement mener des activités de veille géopolitique et d'analyse stratégique de l'ensemble du territoire des Amériques, identifier les enjeux déterminants et proposer des stratégies d'actions adaptées aux divers territoires de cette zone.
- Parmi les partenaires prioritaires, les États-Unis figurent évidemment en tête de liste. En Amérique latine, les pays prioritaires sont le Mexique, suivi du Brésil, du Chili et de l'Argentine.
- Précisons dès maintenant que le Ministère a défini un objectif stratégique particulier à l'égard des États-Unis, voulant ainsi refléter l'importance que représente ce territoire pour le Québec. Les résultats de l'action ministérielle relative à ce territoire, bien qu'ils puissent être évoqués en lien avec l'objectif stratégique relatif à la construction des Amériques, sont cependant présentés en lien avec l'objectif concernant les États-Unis en particulier.

Résultats

Au chapitre des réalisations du Ministère pour atteindre son objectif stratégique, on compte

Sur le plan multilatéral :

- la création, en septembre 2001, du Service de l'intégration des Amériques, unité responsable d'assurer les suivis de la Déclaration de Québec et du Plan d'action du troisième Sommet en

fonction des intérêts du Québec et de définir le cadre de référence de l'action du gouvernement du Québec dans le processus de l'intégration des Amériques en y précisant les rôles des principaux acteurs, notamment ceux du MRI et du MIC;

- la coordination de la participation du gouvernement du Québec à quatre conférences ministérielles interaméricaines majeures, soit celles des ministres de l'Éducation, du Travail, de la Santé, de l'Environnement et de la Justice;
- la préparation et la participation à la mission de la ministre d'État aux Relations internationales au deuxième Forum social mondial à Porto Alegre du 31 janvier au 5 février 2002. Par cette participation, le Québec exprime l'importance qu'il accorde aux préoccupations de la société civile vis-à-vis du processus d'intégration des Amériques. La préoccupation québécoise de préserver la diversité culturelle a d'ailleurs été prise en compte dans la Déclaration finale de ce forum.

Sur le plan bilatéral :

- l'organisation et la préparation de 27 rencontres officielles, dont celles du premier ministre avec quatre dirigeants latino-américains lors du troisième Sommet des Amériques (Québec, avril 2001);
- l'organisation de six missions de ministres du gouvernement québécois en territoire latino-américain dont celle, au Brésil, de la ministre Louise Beaudoin (juin 2001) lors du congrès latino-américain de professeurs et chercheurs de français langue seconde (SEDIFRALE XII), où elle a prononcé une conférence fort remarquée;
- la rencontre au troisième Sommet des Amériques entre le vice-gouverneur de l'État du Rio Grande do Sul et la ministre d'État aux Relations internationales, M^{me} Louise Beaudoin, au cours de laquelle celle-ci fut invitée à participer au deuxième Forum social mondial de Porto Alegre;
- la venue au Québec de la présidente du Conseil national mexicain pour la culture et les arts (CONACULTA) qui a invité la ministre d'État à la Culture et aux Communications, M^{me} Diane Lemieux, à se rendre au Mexique en 2002, et qui a été impliquée dans la décision à l'effet que le Québec soit l'invité d'honneur lors de la Feria del Libro de Guadalajara en 2003;
- le rapprochement entre le Québec et le Consejo Estatal para la Cultura y las Artes del Estado de Hidalgo (Mexique) officialisé lors d'un séjour à Québec en octobre 2001;
- la finalisation des négociations et la signature d'une entente de sécurité sociale avec l'Uruguay et la signature d'une entente multisectorielle avec l'État de Zulia au Venezuela;
- la signature d'une lettre d'intention entre la ministre Beaudoin et le gouverneur de l'État du Rio Grande do Sul (juin 2001) dont un des principaux axes est l'économie solidaire qui se verra d'ailleurs élargi à un autre pays partenaire du Québec, la France;
- l'organisation de la IX^{e} rencontre biennale du Groupe de travail Québec-Mexique qui s'est tenue à Québec en juin 2001 lors de laquelle plus de 100 projets ont été retenus;
- l'appui, pour une deuxième année, au Centre d'études et de recherches sur le Brésil de l'UQAM;
- le soutien à l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse (OQAJ), à hauteur de 1,8 M$. On peut consulter le rapport que publie annuellement cet organisme en s'adressant directement à ce dernier ou en consultant son site www.oqaj.gouv.qc.ca.

Éléments de conjoncture

- La crise économique et politique en Argentine risque de freiner la réalisation de certains projets du Québec avec ce pays. L'influence de cette crise sur les pays voisins, de même que les résultats des élections présidentielles au Brésil, pourraient aussi avoir des effets importants sur l'agenda de création de la ZLÉA.
- L'issue d'une éventuelle ZLÉA dépend également du Congrès américain. À l'heure actuelle, le Congrès n'a pas encore accordé le «Trade Promotion Authority (TPA)»[1] au président Bush et on peut s'attendre à ce qu'un tel mandat soit assorti de clauses de protection qui compliqueront considérablement l'évolution des négociations multilatérales, peut-être même au point d'empêcher la signature d'un accord créant la ZLÉA. Enfin, rappelons que le Sénat américain devra approuver par une majorité des 2/3 tout accord de libre-échange. L'issue d'un tel vote est généralement difficile à prévoir.

1 Le TPA est un mandat accordé par le Congrès à l'administration américaine pour négocier des accords commerciaux sans que le Congrès puisse les amender avant de voter leur ratification.

3.1 Les résultats au regard des objectifs liés à la fonction politique

Orientation stratégique:	Se donner accès aux interlocuteurs étrangers dont l'action a un impact sur le Québec de manière à ce que ses intérêts soient pris en compte aussi bien sur le plan bilatéral que dans les enceintes multilatérales.
Axe d'intervention:	Amériques
Objectif: 3.1.2	Élargir et approfondir l'action du Québec aux États-Unis.

Contexte

- L'imbrication croissante des économies québécoise et américaine fait de la partie nord-est des États-Unis une région dont la réalité est proche à bien des égards de celle du Québec. Malgré les réactions protectionnistes des membres du Congrès, le Québec appartient désormais, sur le plan économique, autant à cette région qu'au Canada central.
- Les États américains représentent pour le Québec des partenaires de choix. Le Québec doit continuer à tisser des liens étroits avec plusieurs d'entre eux selon un mode bilatéral ou encore dans le cadre de concertations ouvertes à plusieurs États.
- Pour leur part, les États-Unis ont des intérêts multiples à promouvoir dans leurs relations avec leurs voisins du Nord. Le Québec doit donc composer avec cette réalité et adapter ses interventions en conséquence. Il doit ainsi tenir compte de la place que Washington lui attribue dans la définition de ses intérêts, car chaque jour peuvent s'y prendre des décisions qui concernent le Québec.
- Le Ministère s'est donc fixé comme objectif d'élargir et d'approfondir l'action du Québec sur ce territoire.

Éléments de mise en œuvre

- Le MRI, pour atteindre cet objectif, doit procéder au redéploiement de son réseau de représentations sur le territoire des États-Unis par rapport à ce qu'il était en 2000-2001 et lui allouer des ressources suffisantes. Cette action permettra au MRI d'intensifier ses activités auprès des États et des instances d'intérêt majeur pour le Québec, attendu qu'on y traite des questions qui le touchent directement.
- Les instances majeures et les régions prioritaires de ce territoire sont:

Les forums régionaux

- La Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada (CGNA/PMEC)
- Le Conseil des gouverneurs des Grands Lacs (CGGL)
- La Commission des Grands Lacs (CGL)

Les forums nationaux (le Québec y est invité à titre d'observateur)

- National Governors' Association (NGA)
- Council of State Governments

Les régions

- Nouvelle-Angleterre
- Moyen-Atlantique
- Mid-Ouest

Résultats

Au regard des moyens mis en œuvre par le Ministère pour atteindre cet objectif, on peut examiner les résultats sous plusieurs angles: l'importance du réseau et des ressources globales consacrées au territoire américain, les activités menées auprès des instances majeures et des principaux États, les activités de coopération avec des institutions particulières et les activités de sensibilisation auprès d'interlocuteurs particuliers.

L'importance du réseau

- Entre les exercices 2000-2001 et 2001-2002, le Ministère a augmenté de 41 % les effectifs de son réseau américain et a majoré de 59 % les budgets affectés à celui-ci en le faisant passer de 8,7 M$ à 13,8 M$. C'est au cours de 2001 qu'il a procédé aux inaugurations officielles de la Délégation de Chicago et du Bureau à Miami, et qu'il a complété la mise en place de tout son dispositif d'action sur ce territoire.

Au chapitre des activités menées auprès des instances majeures pour y faire connaître et pour y défendre les intérêts du Québec, en collaboration avec les partenaires sectoriels concernés, il convient de faire état des éléments suivants:

1. Relativement à la participation aux forums régionaux et nationaux

- Le Québec a participé activement à la réunion du Conseil des gouverneurs des Grands Lacs (CGGL) à Niagara Falls en juin 2001, où fut ratifiée l'Annexe de la Charte des Grands Lacs. Par la suite, le Ministère a contribué de manière significative aux travaux du Water Management Working Group (Québec-Ontario et partenaires américains de la CGL) et aux sous-groupes de travail du CGGL, dans le cadre de la négociation des termes de l'Entente internationale qui a suivi la signature de l'Annexe à la Charte des Grands Lacs par les gouverneurs et les premiers ministres participants.
- Le Ministère, de concert avec les ministères concernés, a aussi participé aux travaux du Comité permanent sur le commerce et la mondialisation et aux travaux de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada (CGNA/PMEC), qui s'est déroulée à Westbrook au Connecticut, en août 2001, ce qui a permis l'adoption d'un plan d'action concernant les changements climatiques. En plus de susciter la discussion et la résolution de problématiques sectorielles communes, ces réunions ont facilité les contacts politiques entre le premier ministre du Québec et ses homologues présents à l'événement.
- Le Ministère a aussi participé aux rencontres de la Commission des Grands Lacs à Ann Arbor les 15 et 16 mai 2001 et à Milwaukee en octobre 2001.
- La participation du Ministère, à titre d'observateur, aux activités du National Governors' Association (NGA) mérite aussi d'être mentionnée puisqu'elle lui donne accès aux décideurs politiques majeurs (y compris à des membres de l'administration américaine) et permet des liens privilégiés, non seulement avec les représentants des États américains, mais aussi avec les nombreux participants du secteur privé.
- Signalons enfin que le Ministère a soutenu la participation de ministères et d'organismes québécois aux événements spéciaux se tenant sous l'égide de la CGNA/PMEC et au Forum sur l'économie du savoir tenu à Frédéricton en juin 2001.

2. Relativement au développement de relations avec les États des zones prioritaires, le Ministère doit mentionner:

- les trois rencontres du premier ministre Bernard Landry avec le gouverneur de l'État de New York, M. Pataki, en avril, juin et novembre 2001, notamment dans la perspective de préparer

la tenue d'un Sommet économique Québec- New York. Le premier ministre a en outre piloté une Mission Québec au Connecticut en août 2001, où il a notamment rencontré le gouverneur de l'État, M. John G. Rowland;

- lors de l'inauguration officielle de la Délégation du Québec à Chicago en octobre 2001, le ministre d'État à l'Environnement, M. Boisclair, en remplacement de la ministre d'État aux Relations internationales, a livré deux discours devant des auditoires prestigieux de Chicago. En novembre, c'est la vice-première ministre, M^me^ Pauline Marois, qui a inauguré le Bureau du Québec à Miami, profitant aussi de cette occasion pour réaliser une mission économique et institutionnelle et pour rencontrer des leaders des milieux politique, universitaire et économique. La vice-première ministre s'est aussi rendue à New York à quelques reprises, notamment pour participer, en février 2002, au World Economic Forum, tenu exceptionnellement à New York plutôt qu'à Davos;

- l'événement le plus important conçu par le Québec et devant se dérouler en territoire américain, soit «Québec! New York 2001», malgré l'annulation de la plupart des activités prévues en raison des événements du 11 septembre 2001, a néanmoins permis l'intensification des contacts politiques dans cet État, et ce, sur plusieurs plans. Il y a eu, en effet, une intensification significative des relations du Québec avec la Ville de New York et avec l'État de New York. La dynamique créée par Québec! New York 2001 a en outre permis de développer de très bonnes relations avec les représentants consulaires et diplomatiques américains au Québec et à Ottawa;

- le Ministère a en outre accueilli une mission sectorielle dirigée par la gouverneure du New Hampshire, M^me^ Jeanne Shaheen. Il a procédé à la signature d'une entente sur les répercussions environnementales transfrontalières avec cet État de même qu'au renouvellement de l'entente de coopération culturelle existante.

3. Relativement à la couverture des affaires nationales à Washington, il y a lieu de faire état :

- des suivis particuliers dans le dossier du bois d'œuvre;
- des activités de veille au Congrès américain;
- du soutien à la présence de représentants de ministères et d'organismes gouvernementaux à des événements (colloques, tables rondes, etc.) traitant de problématiques sectorielles interpellant le Québec (énergie, frontières, intégration des Amériques).

En matière de collaborations institutionnelles visant à développer des liens et à prendre part à des tribunes importantes où le Ministère peut faire connaître et faire valoir les intérêts du Québec, il faut notamment signaler :

- la contribution du Ministère à l'élaboration de projets transfrontaliers de nature commerciale, économique ou patrimoniale, dont les corridors Champlain-Richelieu et Chaudière-Kennebec;
- la collaboration du Ministère à la signature d'une entente interuniversitaire entre l'Université Laval et la Florida International University et la signature, par le MRI, d'une entente avec l'Université Laval et le Washington Center for Internships and Academic Seminars permettant à des étudiants de maîtrise d'effectuer des stages professionnels à Washington;
- à titre de contre-partie au développement d'études québécoises aux États-Unis, le Ministère veut favoriser le développement des études américaines au Québec; il finance en conséquence l'élaboration de projets visant la mise sur pied d'une chaire d'études américaines à l'Université de Montréal, d'un centre d'études interaméricaines à l'Université Laval et le développement d'un projet analogue à l'UQAM. Ses investissements à ces fins sont de l'ordre de 140 000$ en 2001-2002, alors qu'ils seront de l'ordre d'un million de dollars en 2002-2003.

En ce qui a trait aux activités spécifiques auprès de leaders d'opinion et de décideurs, il faut faire état des éléments suivants :

- Le Ministère a élargi son réseau d'interlocuteurs stratégiques grâce à une plus grande couverture territoriale et à l'action concertée siège-réseau pour identifier des personnalités américaines que le Québec a intérêt à sensibiliser à ses préoccupations.
- L'organisation de tournées de conférenciers et d'écrivains québécois en sol américain dont deux conférenciers québécois au Center for Strategies and International Studies (CSIS) de Washington pour y présenter les perspectives québécoises sur deux sujets d'importance, soit l'intégration des Amériques et l'énergie.

Éléments de conjoncture

- Les attentats du 11 septembre auront fortement marqué l'année 2001, et, bien que toutes leurs conséquences soient encore difficiles à mesurer, on peut déjà observer une intensification des échanges avec les États-Unis sur des sujets nouveaux jusqu'alors discutés en mode mineur, par exemple, le transport frontalier, la sécurité énergétique, l'immigration et le tourisme.

3.1 Les résultats au regard des objectifs liés à la fonction politique

Orientation stratégique :	Se donner accès aux interlocuteurs étrangers dont l'action a un impact sur le Québec de manière à ce que ses intérêts soient pris en compte aussi bien sur le plan bilatéral que dans les enceintes multilatérales.
Axe d'intervention :	Europe
Objectif : 3.1.3	Développer avec l'Union européenne, ses institutions, les principaux pays et les régions qui la composent, une relation dans des secteurs jugés, aujourd'hui, d'importance de part et d'autre.

Contexte

- De par l'histoire aussi bien que de par la géographie, l'Europe, les États qui en font partie et leurs régions constituent des interlocuteurs et des partenaires de premier rang pour le gouvernement du Québec. Le continent européen, avec l'Union européenne comme moteur, connaît depuis plusieurs années des transformations profondes qui ont un impact certain sur le Québec, aussi bien dans les domaines politique qu'économique et culturel.
- Au moment où certains croient discerner l'existence d'une « dérive des continents » marquée par la constitution de blocs continentaux antagonistes, il est de la plus haute importance pour le Québec que sa relation avec l'Europe demeure dynamique et productive, car il s'agit là d'un facteur majeur de développement d'une société moderne capable d'assumer les défis qui l'attendent à l'ère de la mondialisation.

Éléments de mise en œuvre

- Le dialogue politique, les échanges économiques et technologiques, la promotion d'une image juste de la société québécoise et la coopération font partie des éléments sur lesquels le Ministère doit travailler en direction de l'Europe, ses institutions, ses États et régions.
- Outre les institutions européennes, les pays et régions qui revêtent une importance prioritaire en Europe sont
  - la France (qui fait l'objet d'un objectif stratégique particulier);
  - le Royaume-Uni;
  - la Belgique et, de façon particulière, les communautés françaises de la région wallone et de la région Bruxelles-Capitale, de même que la communauté flamande;
  - l'Allemagne et, de façon plus spécifique, la Bavière;
  - l'Italie;
  - l'Espagne et, de façon spécifique, la Catalogne.
- Au terme de la première année de la mise en œuvre du Plan stratégique 2001-2004 du Ministère, il est déjà possible de faire état de certains résultats probants au regard de l'objectif retenu.

Résultats

Au chapitre des relations bilatérales

- L'exercice 2001-2002 a donné lieu à un nombre élevé d'activités en direction de l'Europe, avec pour objectif principal de renforcer les liens politiques avec les partenaires prioritaires. En effet, au cours de cette période, 19 missions ministérielles ont été organisées sur ce territoire. En plus de favoriser le développement d'un dialogue politique, elles ont été l'occasion de faire la promotion des politiques gouvernementales, plus particulièrement dans les domaines de la diversité culturelle, de la mondialisation, de la gouvernance multilatérale en matière d'environnement (Protocole de Kyoto) et des échanges économiques et technologiques. Parmi les initiatives les plus marquantes, il y a lieu de faire état des activités suivantes :

  - la mission du premier ministre en Belgique et en Allemagne, au cours de laquelle il a rencontré les ministres-présidents de la Communauté française de Belgique, de la Région wallonne, de la Flandre, de la Bavière, du Land de Berlin ainsi que le président et les membres du Bundesrat (sénat) fédéral allemand. Cette mission a également généré des retombées économiques évaluées à près de 120 M$ et favorisé la création de plus de 300 emplois au Québec, dont le tiers en région;

  - la mission de la vice-première ministre au Sommet des partenaires régionaux à Munich réunissant les chefs des gouvernements de Bavière, de Haute-Autriche, du Shandong (Chine), du Western Cape (Afrique du Sud) et du Québec a également permis au Québec de mettre en valeur ses compétences en matière de relations internationales. En effet, c'est grâce à l'intervention du Québec que fut adoptée une déclaration finale qui prévoit la réalisation de plusieurs initiatives dans les domaines de l'éducation, de la jeunesse et de la formation professionnelle. De plus, c'est sur la proposition du Québec que la conférence a adopté une résolution pour permettre aux gouvernements de préserver leur capacité d'agir en matière d'appui au développement culturel. Les gouvernements participants ont également accepté, sur proposition du Québec, de se concerter sur deux sujets d'une grande actualité : l'environnement (les suites du Sommet de Rio) et les négociations commerciales multilatérales après la réunion de l'Organisation mondiale du commerce à Doha;

  - la participation du premier ministre Bernard Landry à la mission commerciale en Russie, dans le cadre d'Équipe Canada et la participation à la mission en Allemagne de la ministre déléguée à l'Industrie et au Commerce, M^me^ Lucie Papineau. Pour ces missions, on compte, au Québec, des retombées dépassant 100 M$, soit près de 60 % de tous les résultats économiques engendrés par l'ensemble de ces missions.

- En plus des missions ministérielles, la Direction Europe a contribué à l'organisation de 27 missions au Québec de dirigeants européens, parmi lesquels on compte le premier ministre de la Fédération de Russie, le président du Portugal et le premier ministre du Luxembourg. Ces visites ont non seulement permis de nouer un dialogue politique fructueux, mais également de conclure des partenariats intéressants parmi lesquels il convient de signaler l'entente conclue avec l'exécutif flamand pour renouveler la coopération bilatérale en instaurant un dialogue politique plus soutenu dans les domaines de la diversité culturelle, de l'environnement et de la réforme de l'administration publique, domaines dans lesquels le Québec a développé une expertise originale. Il est également intéressant de signaler l'entente en matière de droits de scolarité entre le Québec et le Luxembourg qui permettra aux étudiants et aux chercheurs québécois d'effectuer des stages dans les principales institutions de recherche de ce pays.

Au chapitre des relations avec les institutions européennes

- Dans le cadre des activités visant à promouvoir les rapports avec les institutions européennes, outre les missions et visites ministérielles, il y a lieu de mentionner la participation d'experts québécois à plusieurs conférences européennes organisées à la faveur de la présidence belge

de l'Union européenne. Ces conférences ont notamment traité de recherche et de développement technologique, d'audiovisuel et de la prévision des risques environnementaux. Cette participation a permis aux Européens de mieux connaître le potentiel de développement des échanges avec le Québec dans ces domaines de pointe.

- Dans la même perspective, le Ministère a accueilli au Québec le secrétaire général adjoint du Conseil de l'Europe et un administrateur du Parlement européen œuvrant dans le domaine de la protection des renseignements personnels. Ce dernier a été sensibilisé à la spécificité de la législation québécoise dans ce domaine. Ces rencontres devraient d'ailleurs favoriser, dans l'avenir, le développement de liens avec des membres du Parlement européen.

- Les entretiens fructueux qu'a eus le premier ministre avec le président du Comité économique et social européen (CES), lors de sa mission à Bruxelles, ont pour leur part donné une nouvelle impulsion à la coopération entre le Québec et le CES, axée sur l'implication de la société civile dans les processus d'intégration en cours en Europe et dans les Amériques. Lors de cette même visite, le premier ministre a aussi rencontré le président de la Commission européenne et le commissaire européen à la recherche. Pour sa part, la vice-première ministre a participé, à l'invitation du gouvernement de la Suède, à la 7e Conférence européenne de l'économie sociale qui s'est tenue en juin 2001. Elle y a exposé la position du Québec en matière d'économie sociale.

- On notera, par ailleurs, les résultats positifs obtenus au terme d'une action soutenue menée depuis trois ans auprès du Conseil de l'Europe relativement à l'adoption, par sa Commission de l'environnement et de l'agriculture, d'un rapport présentant de manière équilibrée la politique québécoise en matière de gestion forestière. Ce rapport a été publié à la suite d'une enquête de cette Commission, consécutive à des critiques formulées en Europe par diverses organisations non gouvernementales à l'encontre des pratiques canadiennes en matière de gestion des forêts. La teneur favorable du rapport en ce qui touche la situation prévalant au Québec dans ce domaine est largement attribuable à l'action du Ministère, menée conjointement avec le ministère des Ressources naturelles auprès des parlementaires du Conseil de l'Europe, et visant à mieux faire connaître les pratiques québécoises en matière de gestion forestière.

Autres types d'actions ayant permis le développement de relations avec ce territoire

- Le Ministère a mené des démarches fructueuses, auprès des représentants de la Faculté des études supérieures de l'Université de Montréal et de la Commission européenne à Bruxelles, pour le maintien à Montréal d'une Chaire Jean-Monnet en intégration européenne. Grâce à cet appui, cette institution sera en mesure de continuer à mettre en œuvre un programme d'activités ayant un impact auprès des divers publics québécois, favorisant ainsi le développement d'une plus grande sensibilisation aux enjeux de l'intégration européenne.

- La réalisation, grâce au soutien financier du MRI, de la quatrième édition du projet de simulation du Parlement européen (SPECQUE), à laquelle ont participé les représentants de plusieurs universités québécoises, a permis de consolider les bases de ce projet qui revêt un caractère unique et qui confère une grande visibilité au Québec au sein du Parlement européen et de la Commission européenne.

Éléments de conjoncture

- Le Québec a pu miser sur les liens étroits établis et régulièrement entretenus avec ses partenaires des entités fédérées belges afin de participer à des activités organisées dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne.

3.1 Les résultats au regard des objectifs liés à la fonction politique

Orientation stratégique :	Se donner accès aux interlocuteurs étrangers dont l'action a un impact sur le Québec de manière à ce que ses intérêts soient pris en compte aussi bien sur le plan bilatéral que dans les enceintes multilatérales.
Axe d'intervention :	Europe
Objectif : 3.1.4	Centrer la relation franco-québécoise sur les enjeux actuels des deux sociétés en tenant compte de la place qu'elles occupent dans leur continent respectif.

Contexte

- Au cœur des rapports entre le Québec et l'Europe se trouve la relation directe et privilégiée qui lie la France et le Québec. Depuis plus de quarante ans maintenant, les deux gouvernements œuvrent à tisser une trame très dense de coopération et d'échange, qu'une concertation politique régulière au plus haut niveau permet d'orienter. La relation dépasse aujourd'hui de très loin les confins de l'action intergouvernementale puisque entreprises, institutions d'enseignement et de recherche, associations et individus prennent de plus en plus souvent des initiatives resserrant les liens entre les deux sociétés.
- La relation doit cependant évoluer en fonction des nouvelles réalités qui caractérisent la situation du Québec dans les Amériques et celle de la France en Europe. Les deux sociétés doivent ainsi relever des défis nouveaux, défis dont la solution est facilitée par une pratique de coopération touchant les domaines où se posent le plus les nouvelles problématiques politiques, économiques, sociales et culturelles, notamment la capacité d'agir des gouvernements dans le contexte de la mondialisation et la préservation de la diversité culturelle.

Éléments de mise en œuvre

- L'atteinte de cet objectif se mesurera à l'aune des réalités actuelles et communes aux deux sociétés, en particulier celles relatives
  - au maintien et au développement de la langue et de la culture;
  - au maintien de l'identité nationale dans les réseaux de communication;
  - au respect de la diversité des cultures dans le contexte de la mondialisation;
  - à la promotion de leurs visions en ces matières dans les enceintes multilatérales;
  - à la sensibilisation de la jeunesse à ces réalités;
  - à l'évolution des deux sociétés dans le cadre des processus de construction des ensembles régionaux auxquels elles appartiennent.

Résultats

- La France étant en processus électoral en 2002, l'action politique du Québec en direction de ce territoire s'est surtout matérialisée par des contacts systématiques avec l'ensemble de la classe politique française, préparant ainsi le terrain pour la relance des rapports avec les élus des présidentielles et des législatives.

- En octobre 2001, les célébrations entourant le quarantième anniversaire de l'ouverture de la Délégation générale du Québec à Paris, tout en mettant en lumière le chemin parcouru depuis l'amorce des retrouvailles franco-québécoises au début des années soixante, ont favorisé l'organisation de rencontres de haut niveau. Le premier ministre du Québec s'est entretenu avec le président de la République française, M. Jacques Chirac. Il a aussi tenu une séance de travail avec son homologue, le premier ministre Lionel Jospin, et a rencontré le maire de Paris, M. Bertrand Delanoë. Trois anciens premiers ministres français et de nombreux ministres ont en outre assisté à la soirée organisée pour marquer cet événement, démontrant ainsi l'intérêt de la classe politique française pour la relation franco-québécoise. La diversité des manifestations organisées à cette occasion témoigne à la fois de la pérennité de la relation et de son renouvellement.

- La tenue au Québec, au cours de l'automne 2001, de l'événement *La France au Québec/la Saison* a aussi permis de célébrer, dans toutes les régions du Québec la vitalité de la nouvelle culture française avec soixante projets réunissant plus de 600 artistes et attirant plus de 500 000 spectateurs. La musique, la danse, les arts visuels, le cinéma et la culture cinématographique ont ainsi été à l'honneur.

- Au-delà de ces deux événements majeurs, les deux gouvernements ont poursuivi leur concertation relativement à des dossiers d'intérêt prioritaire pour le Québec. La diversité culturelle, la mondialisation, la société de l'information, la sécurité alimentaire, l'économie sociale ont été au centre des échanges, tant lors des visites ministérielles françaises au Québec (10) que lors des missions ministérielles (20) québécoises en France. Le Groupe franco-québécois sur la diversité culturelle, créé par les premiers ministres Lucien Bouchard et Lionel Jospin en 1999, a tenu deux rencontres au cours de l'exercice, effectuant des progrès notables en vue de la définition d'un futur instrument international permettant de sauvegarder la diversité culturelle sur le plan multilatéral. Le groupe était présidé par M^me^ Marie Malavoy, du côté québécois, et par M^me^ Catherine Lalumière, du côté français. Le Ministère assure le secrétariat du groupe pour la partie québécoise.

- Prenant en compte l'évolution institutionnelle qui caractérise la France et le Québec d'aujourd'hui, les deux parties ont fourni un effort important, au cours de l'exercice, en vue de renforcer la coopération entre le Québec et les régions françaises. C'est ainsi que les ateliers « La France et sa coopération décentralisée avec le Québec », dirigés par le président du conseil régional Poitou-Charentes, M. Jean-Pierre Raffarin (devenu, depuis, premier ministre de la République française), ont permis de développer de façon notable les relations avec les huit régions participantes, dont cinq sont déjà partenaires du Québec.

- Comme l'énonce le Plan stratégique 2001-2004, la poursuite de l'important investissement fait par les deux gouvernements en faveur des échanges de jeunes depuis 1968 constitue l'un des principaux facteurs de renouvellement de leur relation. Ainsi, l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) continue de développer les relations entre la jeunesse québécoise et la jeunesse française, en structurant son action autour de cinq programmes spécifiques : un programme de « Coopération institutionnelle et étudiante », un programme « Mobilité des jeunes travailleurs », un programme « Poursuite d'études collégiales et universitaires en France », un programme « Formation et emploi » et, enfin, un programme « Action-développement ». Au cours de l'année écoulée, ce sont quelque 2000 échanges qui ont ainsi eu lieu. Pour plus de renseignements sur les activités de l'OFQJ, il faut consulter le rapport annuel de cet organisme.

- Pour sa part, le programme « Jeunes découvreurs » mis sur pied en 2000 et visant le jumelage entre les écoles primaires québécoises et françaises a largement dépassé ses objectifs puisque 84 classes, regroupant environ 2000 élèves, ont été jumelées au cours de cette dernière année.

- Tout au long de l'exercice, une attention particulière a été accordée à l'actualisation des outils de coopération. Des projets structurants d'envergure, dotés de sommes conséquentes et répondant aux enjeux actuels des deux sociétés se déploient dans plusieurs secteurs. Citons l'Institut international de recherche sur l'éthique biomédicale, les travaux relatifs à l'évaluation de l'impact socio-économique du vieillissement et le projet en télémédecine mettant en liaison le Centre hospitalier de l'Université de Montréal et des équipes médicales universitaires de France.

Éléments de conjoncture

- Pour les années 2001 et 2002, la vie politique française aura été surtout marquée par la préparation des élections présidentielles et législatives qui ont eu lieu entre les mois d'avril et de juin 2002. Ce contexte a notamment provoqué l'annulation de la visite au Québec du premier ministre Lionel Jospin qui était initialement prévue en septembre 2001. Pour la même raison, le nombre de rencontres politiques a sensiblement diminué, particulièrement au cours des premiers mois de 2002.

3.1 Les résultats au regard des objectifs liés à la fonction politique

Orientation stratégique :	Se donner accès aux interlocuteurs étrangers dont l'action a un impact sur le Québec de manière à ce que ses intérêts soient pris en compte aussi bien sur le plan bilatéral que dans les enceintes multilatérales.
Axe d'intervention :	Autres continents
Objectif : 3.1.5	Appuyer les ministères, notamment ceux à vocation économique, afin de leur permettre de développer une action efficace dans certains pays de l'Afrique et du Moyen-Orient et de l'Asie-Pacifique.

Contexte

- Les relations que le Québec entretient avec certains pays de l'Asie et du Pacifique, de l'Afrique et du Moyen-Orient, sont fondées soit sur l'appartenance commune à la Francophonie, soit sur la solidarité, soit sur des intérêts économiques et commerciaux.
- Bien que sur le plan des relations intergouvernementales, le Ministère n'accorde pas un caractère prioritaire à un grand nombre de pays d'Afrique et d'Asie, il n'en demeure pas moins que le Québec entretient des relations institutionnelles avec les autorités gouvernementales de plusieurs pays de ces deux continents.

Éléments de mise en œuvre

- Pour la région Afrique/Moyen-Orient, sept pays prioritaires ont ainsi été identifiés dans le plan stratégique : Afrique du Sud, Algérie, Égypte, Israël, Liban, Maroc et Tunisie. Plusieurs facteurs expliquent ces choix, parmi lesquels la présence de communautés au Québec originaires de ces pays, l'intensité de relations économiques existantes ou potentielles et les flux migratoires.
- Pour la région Asie-Pacifique, ce sont le Japon, la Chine et la Corée du Sud qui présentent les plus grands intérêts économiques. Par ailleurs, en raison de son appartenance à la Francophonie et de l'Entente de coopération signée avec le Québec, le Vietnam constitue aussi un interlocuteur intéressant dans cette région du monde.
- L'action du Ministère peut être regroupée en trois types d'activités : les missions ministérielles québécoises, l'accueil de dirigeants de ces pays au Québec et les activités de soutien à des initiatives favorisant le développement des relations avec ces pays, principalement dans les secteurs économiques et commerciaux.

Résultats

Afrique/Moyen-Orient

- Afin d'assurer un suivi aux missions effectuées en 2000-2001 dans les pays du Maghreb par M. Bernard Landry, alors vice-premier ministre, et par la ministre d'État aux Relations internationales, M^me^ Louise Beaudoin, sept missions ministérielles ont été réalisées dans la région en 2001-2002. Les secteurs privilégiés ont été les finances, les technologies de l'information, l'investissement, la recherche scientifique, l'environnement et les transports.
- Une déléguée non résidente a été nommée pour l'Algérie, en juin, alors que le mandat du délégué désigné pour l'Égypte et le Moyen-Orient a été élargi pour couvrir le Maroc et la Tunisie. Cette formule de délégué non résident est utilisée pour promouvoir les divers intérêts du Québec dans les endroits où ce dernier ne dispose pas de représentation officielle.

- Compte tenu de la situation au Moyen-Orient, les efforts du Ministère ont surtout été concentrés sur des activités, au Québec, en support au développement des échanges avec les pays concernés.
- Avec l'Afrique du Sud, il y a lieu de souligner les suites données à la mission de la ministre Louise Harel en février 2001; deux missions sud-africaines dans le domaine de l'habitation ont ainsi été accueillies pendant l'exercice.
- La préparation du Sommet de la Francophonie prévu à Beyrouth, remis à octobre 2002, a donné lieu à une intensification des relations du Québec avec le Liban, à l'occasion notamment de la mission effectuée par la ministre d'État aux Relations internationales dans ce pays en septembre 2001. M^me^ Beaudouin a eu de nombreuses rencontres politiques de haut niveau, et un projet d'entente en matière d'éducation et de culture est sur le point d'aboutir. À l'occasion de la tenue de ce Sommet au Liban, le Québec s'est d'ailleurs engagé à financer la restauration du site archéologique de Byblos. Par ailleurs, le ministre libanais de la Culture et responsable de l'organisation du Sommet de même que le ministre responsable de la Jeunesse et des Sports ont été accueillis au Québec en cours d'année et ont tenu des rencontres avec leurs homologues québécois, dans la perspective de collaborations futures.
- Il y a lieu de signaler, enfin, la mise sur pied par l'Université McGill d'un programme en société civile et rétablissement de la Paix, auquel le Ministère a contribué à hauteur de 100 000 $ au cours de l'exercice, permettant ainsi l'accueil de neuf étudiants israéliens, jordaniens et palestiniens, de boursiers et d'ex-boursiers de ces pays et territoire.

Asie-Pacifique

- C'est en Chine et au Japon qu'ont été principalement orientées les actions du Ministère. Au chapitre des relations politiques, les liens ont été resserrés avec le gouvernement central chinois et avec certaines provinces de Chine, notamment à la faveur de la visite au Québec du conseiller d'État de Chine (vice-premier ministre) et du secrétaire général du Parti communiste du Liaoning qui ont, tous deux, eu des échanges avec le premier ministre et avec plusieurs ministres du gouvernement du Québec.
- Des rencontres politiques de haut niveau ont aussi eu lieu avec des représentants de deux autres importantes provinces de Chine, le Shandong et le Zhejiang, permettant au Québec de promouvoir ses intérêts économiques, commerciaux et institutionnels déjà existants.
- Dans la foulée de la participation du premier ministre du Québec à Équipe Canada au Japon en octobre 1999 et en Chine en février 2001, le Ministère a tenu plusieurs activités en direction de ces pays afin d'accroître les échanges académiques et l'exportation du savoir-faire québécois en matière de formation.
- Le Ministère a en outre contribué à la mission du maire de Québec au Japon dans le but de promouvoir le rayonnement international de cette ville et son développement économique.
- Dans la même perspective, il a fourni un appui au ministère des Transports pour sa participation au Congrès international de la viabilité hivernale de l'Association mondiale de la route (AIPCR) à Sapporo, événement majeur permettant la rencontre de gouvernements, d'associations et d'entreprises œuvrant dans ce domaine d'activités. Ce fut l'occasion pour le MTQ de faire connaître l'expertise québécoise en matière de transport routier et de technologies d'entretien d'hiver.
- Signalons aussi l'importance que représente le secteur économique dans l'ensemble des activités de la Délégation générale du Québec à Tokyo (DGQT). Les deux tiers des effectifs de cette délégation générale, soit 10 personnes sur 15, œuvrent pour le compte des ministères à vocation économique et sont affectés à la promotion des entreprises et des produits québécois, en

particulier dans les secteurs de la haute technologie, de l'agro-alimentaire et des matériaux de construction. Plus de 110 entreprises québécoises ayant eu recours aux services de la DGQT se sont rendues au Japon en 2001-2002, dont 70 % de celles-ci sont composées de nouveaux exportateurs.

Éléments de conjoncture

- Le conflit israëlo-palestinien et les événements du 11 septembre 2001 ont fortement perturbé le déroulement prévu des activités de coopération du Québec avec Israël et l'Égypte. Le Ministère s'est efforcé tout au long de l'exercice de garder le contact avec ses interlocuteurs dans ces deux pays et les activités de coopération prévues dans le cadre de l'entente Québec-Israël ont pu être maintenues.

3.1 Les résultats au regard des objectifs liés à la fonction politique

Orientation stratégique : Se donner accès aux interlocuteurs étrangers dont l'action a un impact sur le Québec de manière à ce que ses intérêts soient pris en compte aussi bien sur le plan bilatéral que dans les enceintes multilatérales.

Axe d'intervention : Multilatéral

Objectif : 3.1.6 Assurer la prise en compte des intérêts du Québec dans l'ensemble des forums multilatéraux où sont discutées les questions relevant de sa responsabilité, et ce, en y parlant de sa propre voix lorsque le gouvernement le juge nécessaire.

Indicateurs	Cibles (2001-2004)	Résultats (2001-2002)
• Taux de participation d'experts québécois dans les forums multilatéraux où sont traitées des questions de sa compétence	• Cet indicateur sera révisé.	• 33 représentants gouvernementaux ont participé aux forums suivants : – Changements climatiques; – Questions autochtones; – Assemblée générale Habitat; – Assemblée mondiale du vieillissement; – Organisation internationale du travail; – Conférence préparatoire au Sommet sur le développement durable. • De plus, 17 personnes ont bénéficié du soutien financier du MRI pour participer à des activités des OIG.
• Nombre de stagiaires participants et nombre d'organisations internationales gouvernementales impliquées	—	• 49 stagiaires participants • 14 organisations internationales gouvernementales impliquées

Contexte

- Les organisations internationales gouvernementales (OIG) universelles et les grandes conférences organisées sous l'égide des Nations Unies traitent de plus en plus de sujets qui relèvent de la compétence de l'Assemblée nationale et du gouvernement du Québec.
- Bien qu'il ne soit pas membre des grandes OIG, le Québec, lorsque ses intérêts et ses compétences sont en cause, souscrit aux obligations et normes internationales, tout comme il prend position sur les déclarations et plans d'action adoptés, en particulier lors des grandes con-

férences internationales. La mise en œuvre des engagements pris dans ces domaines incombe en effet au pouvoir québécois. Dans ce cadre, le Québec produit régulièrement des rapports de suivi des conventions internationales auxquelles il a adhéré; ceux-ci sont intégrés aux rapports que le Canada produit pour les instances multilatérales.

- Le gouvernement doit assurer une présence continue à toutes les étapes de la négociation et de la mise en œuvre des engagements internationaux. Il en va de sa crédibilité dans les secteurs de sa compétence, qu'ils soient exclusifs ou partagés. La présence québécoise, qui s'exerce essentiellement au sein de délégations canadiennes, s'inscrit cependant dans un contexte où il doit constamment négocier son droit de parole auprès du gouvernement fédéral. Sa présence vise à faire valoir, le cas échéant, les positions prises par le gouvernement et à influencer les orientations, stratégies et positions de négociation que peuvent prendre les négociateurs fédéraux et qui comportent des incidences pour le Québec.

Éléments de mise en œuvre

- Pour s'assurer de l'atteinte de cet objectif stratégique, le Ministère concentre ses efforts sur les principaux moyens suivants: concertation des ministères partenaires pour la définition des positions québécoises sur les conventions internationales qui concernent le Québec et auxquelles il décide d'adhérer, coordination de leur participation aux conférences internationales, sessions annuelles et réunions des organisations internationales ciblées pour y faire valoir et prendre en compte les positions développées, coordination de l'adhésion du Québec aux instruments juridiques internationaux et coordination de la production des rapports relatifs à la mise en œuvre, sur son territoire, des engagements internationaux auxquels le Québec est lié.

Résultats

- L'action du Ministère sur le plan multilatéral a d'abord été axée autour de la participation aux grandes rencontres multilatérales traitant de questions relevant des responsabilités du gouvernement du Québec, aussi bien sur le plan des rencontres préparatoires que des conférences elles-mêmes. Lors de la tenue des rencontres et des conférences, le Ministère coordonne la préparation des positions que le Québec défendra, positions faisant souvent l'objet de mémoires et de décisions du gouvernement qui en consacre ainsi le caractère officiel; au moment des conférences, le Ministère travaille sur place pour que ces positions soient reprises dans les instruments internationaux qui émanent des discussions, travail qui s'effectue d'abord au sein des délégations canadiennes. Au chapitre des rencontres les plus importantes dont le Ministère a coordonné la préparation et la participation du Québec, on compte:

  - **la Conférence mondiale sur le racisme de Durban et ses réunions préparatoires.** L'implication québécoise a permis, d'une part, de démontrer l'importance que le Québec accorde à ces questions, et, d'autre part, de se rapprocher de la société civile québécoise présente à l'événement. Le Ministère a pu faire valoir la position québécoise aux représentants canadiens lors des négociations sur le texte final.

  - **deux conférences des parties au Protocole de Kyoto (Bonn et Marrakech)** où il y a eu une présence ministérielle québécoise. Ces deux conférences ont permis au ministre de l'Environnement de faire valoir la position québécoise qui se démarque des positions avancées par le Canada et les autres provinces. Le Québec a pu, à ces occasions, faire connaître son point de vue particulier dans le domaine des changements climatiques. La présence du Québec à ces conférences est essentielle pour faire respecter ses compétences en matière de protection de l'environnement.

- **la Conférence internationale sur les établissements humains (Istanbul +5)** où il y a aussi eu une présence ministérielle. La présence québécoise a permis de mettre de l'avant les politiques et les programmes du Québec sur l'habitat. Une rencontre avec les autorités de la ville de New York a aussi été tenue et les discussions ont porté notamment sur les réformes municipales, les logements sociaux et les modalités de consultation des citoyens.

- **les réunions préparatoires au Sommet mondial sur le développement durable.** La participation du Québec à trois conférences internationales préparatoires au Sommet a permis de faire prendre en compte ses préoccupations dans la négociation du plan d'action qui sera adopté à Johannesburg. La présence des représentants québécois à ces conférences était essentielle pour préparer la participation ministérielle et les nombreuses activités prévues à Johannesburg.

- **deux réunions préparatoires à l'Assemblée générale de l'ONU sur le vieillissement.** Le document *Un Québec pour tous les âges*, faisant état des réalisations et des politiques du Québec au regard des aînés, a été préparé pour être distribué au Sommet. La participation du Québec à la deuxième conférence préparatoire, qui a eu lieu à Québec en décembre 2001, a permis de déposer à l'ONU la *Déclaration de Québec* issue d'une concertation panaméricaine de spécialistes du domaine.

- **la réunion préparatoire à l'Assemblée générale de l'ONU sur les enfants.** La présence québécoise à la réunion préparatoire a permis de s'assurer que les intérêts du Québec étaient respectés dans les positions canadiennes, attendu que les domaines touchés sont de compétence québécoise. L'Assemblée générale de l'ONU sur cette question a cependant dû être reportée à cause des événements du 11 septembre 2001. Un document, faisant le bilan 1990-2001 des principales réalisations du Québec et intitulé *Grandir au Québec*, a été préparé pour une distribution lors de l'Assemblée générale de mai 2002.

- Le Ministère assume, par ailleurs, la participation du gouvernement aux rencontres statutaires de plusieurs organismes du système onusien où il fait aussi valoir les positions et les intérêts du Québec :

  - à l'Organisation internationale du travail (OIT), le Québec a participé aux travaux du comité préparatoire à la Conférence internationale du travail, à la conférence elle-même et au conseil d'administration de l'organisation. Cette participation a permis de faire valoir la position du Québec à l'égard des instruments en négociation et de faciliter la présence québécoise aux travaux de l'OIT.

  - à la Commission des droits de l'homme de l'ONU, le Québec a participé à deux rencontres de travail. Le Québec participe régulièrement à ces sessions, ce qui lui permet de faire valoir ses intérêts dans l'élaboration du cadre réglementaire international en négociation.

  - en ce qui a trait aux questions autochtones, le Québec a participé au groupe de travail de l'ONU et à celui de l'Organisation des États américains visant à produire des Déclarations sur les droits des peuples autochtones. La participation de représentants québécois permet de suivre les négociations et de s'assurer que les engagements pris par le Canada correspondent aux ententes spécifiques que le Québec a signées avec les Autochtones ainsi qu'aux obligations générales de l'État québécois envers les Autochtones.

- La présence de ministres québécois à l'ONU mérite aussi d'être mentionnée. Le 28 janvier 2002, le ministre responsable de la Jeunesse, du Tourisme, du Loisir et du Sport, M. Richard Legendre, accompagné du ministre d'État à l'Environnement et à l'Eau et ministre de l'Environnement, M. André Boisclair, a été invité à participer au lancement de l'Année internationale de l'écotourisme proclamée par l'ONU. Ils ont rencontré la vice-secrétaire générale de l'ONU et les dirigeants de l'Organisation mondiale du tourisme et du programme des Nations

Unies pour l'environnement. Le ministre Legendre a pu s'adresser aux quelque 250 membres des délégations permanentes qui ont assisté à l'événement, et il a fait l'annonce du Sommet mondial de l'écotourisme devant se tenir à Québec en mai 2002. Le Québec a ensuite donné une réception à l'intérieur des murs de l'ONU. La mission canadienne à l'ONU a été informée de cette présence mais il s'agit de la première fois que le Québec participe seul à une activité à l'ONU sans faire partie d'une délégation canadienne.

- Le Ministère, en tant que responsable, au sein du gouvernement, du suivi accordé aux engagements internationaux auxquels a souscrit le gouvernement, a par ailleurs assuré la production de six rapports à joindre au Rapport du Canada à l'OIT.
- Afin de permettre aux députés de participer aux débats et de permettre aux citoyens d'être mieux informés sur les grandes questions internationales qui concernent la société québécoise, le MRI a préparé et déposé à l'Assemblée nationale un projet de loi prévoyant que le gouvernement du Québec présentera dorénavant à cette assemblée, pour approbation, tout engagement international important qu'il entend prendre, soit à l'égard d'une entente internationale du Québec, soit à l'égard d'un accord international du Canada qui porte en tout ou en partie sur une question relevant de la compétence constitutionnelle du Québec.
- Enfin, pour préparer la jeunesse québécoise à assumer sa place au sein du système multilatéral, le Ministère a poursuivi son programme de stages au sein des organisations internationales. Il a ainsi réussi à placer 49 stagiaires dans 14 organisations internationales. Les évaluations des stages, par les stagiaires et leurs superviseurs, ont montré une haute satisfaction des parties. La qualité des stagiaires québécois sélectionnés a permis de faire connaître la valeur du système éducatif québécois et de projeter une image dynamique du Québec dans ces grandes organisations internationales.

Éléments de conjoncture

- Les événements du 11 septembre 2001 ont eu un impact sur les activités multilatérales, dans la mesure où ils ont conduit au report du Sommet mondial sur les enfants et à l'annulation de la participation de deux fonctionnaires québécois à un groupe de travail de l'OIT.

3.1 Les résultats au regard des objectifs liés à la fonction politique

Orientation stratégique : Se donner accès aux interlocuteurs étrangers dont l'action a un impact sur le Québec de manière à ce que ses intérêts soient pris en compte aussi bien sur le plan bilatéral que dans les enceintes multilatérales.

Axe d'intervention : Multilatéral

Objectif : 3.1.7 Œuvrer au développement d'une Francophonie riche de sa langue commune et de la diversité de ses cultures afin qu'elle soit de plus en plus porteuse de modernité et de démocratie, et ce, en appuyant les efforts de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et de ses composantes.

Indicateurs	Résultats (2001-2002)
• Aire et taux de pénétration de TV5 (l'élargissement de TV5 sera mesuré l'an prochain avec la mise en place du Plan stratégique du nouveau président-directeur général de TV5 Monde).	• TV5 est un réseau de télévision à plusieurs composantes couvrant l'ensemble de la planète. Il est le troisième plus grand réseau de télévision après CNN et MTV. La pénétration de TV5, au 30 septembre 2001, se répartit comme suit :

TV5 Europe	70,4 millions de foyers
TV5 Québec Canada	6,2 millions de foyers
TV5 Afrique et Orient	14,8 millions de foyers
TV5 Am. latine et Caraïbes	7,9 millions de foyers
TV5 USA	11,3 millions de foyers
TV5 Asie	21,6 millions de foyers

TOTAL : 132,2 millions de foyers (source : TV5)

Commentaire
• Mise à contribution d'institutions et d'experts québécois dans le processus de réflexion sur les grands dossiers de la Francophonie.

La Francophonie est un ensemble au sein duquel les membres ne doivent pas considérer leur participation uniquement sous l'angle de leur intérêt particulier. L'espace multilatéral est un jeu de compromis où l'intérêt de l'ensemble est aussi important que celui des parties. C'est pourquoi il serait erroné d'évaluer les résultats de notre participation en Francophonie uniquement sous l'angle des retombées concrètes et directes pour le Québec. Par ailleurs, n'étant pas de nature quantitative, les retombées profondes de la Francophonie ne se mesurent pas à la pièce et à court terme; elles se situent à un niveau global et sont difficilement mesurables sur une courte période. Les résultats qui figurent dans ce rapport permettent néanmoins de saisir quelque peu l'impact de l'action du Québec en Francophonie.

Contexte

- C'est à la Francophonie que le Québec doit son affirmation première sur le plan multilatéral. Il attache ainsi la plus haute importance à son développement. Depuis la création de l'Agence de coopération culturelle et technique en 1970, les institutions francophones auxquelles le Québec participe directement ont connu un développement constant; leur architecture permet désormais à une action commune de 55 gouvernements de se déployer dans de nombreux domaines à partir des orientations fournies par les chefs d'État et de gouvernement lors de leurs sommets biennaux.
- Le Québec axe depuis quelques années ses interventions au sein des institutions francophones autour de cinq thèmes : le maintien et le développement de la place du Québec au sein des institutions, la promotion du français comme langue ayant une vocation universelle, la défense du droit des cultures à l'existence, le respect des principes de la démocratie et la maitrise de la modernité.
- Le Québec, faut-il le rappeler, participe de façon particulièrement intensive à l'action de la Francophonie visant à favoriser le « dialogue des cultures » (thème du Sommet de Beyrouth), à promouvoir la diversité culturelle et à faire adopter un instrument international contraignant qui garantirait aux États et gouvernements le droit de soutenir et de promouvoir librement leurs œuvres culturelles nationales.

Éléments de mise en œuvre

- Au nombre des moyens qu'emprunte le Ministère en appui à l'atteinte de l'objectif inscrit au Plan stratégique 2001-2004, il faut compter une présence active du Québec aux diverses instances politiques et tables de concertation de la Francophonie (Sommets, conférences ministérielles, commission politique et de coopération, comités et commissions préparatoires aux Sommets, réunions d'experts et concertations francophones en marge des grandes conférences internationales), et un appui financier important aux opérateurs, aux conférences ministérielles permanentes ainsi qu'à l'Assemblée consultative de la Francophonie. Le Québec assure un suivi et une participation assidue aux activités de ces institutions qui sont :
  - l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF);
  - l'Agence universitaire de la francophonie (AUF);
  - TV5;
  - l'Université Senghor d'Alexandrie;
  - l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF);
  - la Conférence des ministres de l'Education des pays ayant le français en partage (CONFÉMEN);
  - la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de pays d'expression française (CONFÉJES);
  - l'Assemblée des parlementaires francophones (APF).

Résultats

- La Francophonie est un forum politique dont les décisions sont mises en œuvre à l'intérieur d'un espace de coopération et de solidarité. Son financement est assumé par une minorité de membres, dont le Québec. Il faut cependant comprendre que la grande majorité des membres proviennent du Sud et sont souvent les bénéficiaires de cet effort multilatéral de solidarité. Comme l'essentiel de l'appui financier du Québec est versé dans le Fonds multilatéral unique

(FMU) de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF) aux quatre autres opérateurs et aux conférences ministérielles permanentes, l'action de la Francophonie s'évalue au travers de la performance de ces institutions à mettre en œuvre des programmes et projets, en conformité avec les orientations données par les chefs d'État et de gouvernements lors des Sommets.

- C'est sur le plan de la reconnaissance *(Le Québec dans un ensemble international en mutation. Plan stratégique 2001-2004, p. 29)* que la Francophonie procure le plus de résultats dans la mesure où elle met de l'avant la reconnaissance internationale de l'identité francophone et l'affirmation culturelle de ses membres. À ce niveau, le Québec jouit pleinement de cette reconnaissance politique que lui procure son statut de gouvernement participant. Ce statut lui permet d'être un partenaire à part entière au sein de ce forum international et d'y exercer pleinement son rôle d'acteur international responsable en Francophonie.

- Par définition, la relation avec de multiples partenaires exige un travail à moyen et à long terme et se déroule dans un contexte de négociation permanente où il faut réévaluer les positions développées pour finalement en arriver à un consensus. Il faut, à travers cet exercice, faire en sorte que l'essentiel de la position québécoise devienne une position commune. En plus de ce travail constant de représentation et de négociation, le Ministère a participé à de nombreuses autres activités au sein des institutions francophones. Ainsi, il s'est associé à la démarche d'évaluation de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF) et de la CONFÉJES. De même, le Québec a participé au suivi de l'évaluation de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), de l'Université Senghor d'Alexandrie et de l'AIF.

1. La Déclaration de Cotonou

- En juin 2001, le gouvernement est parvenu à faire adopter, par la Conférence des ministres de la Culture de Cotonou, une déclaration qui met de l'avant le projet d'un instrument juridique international contraignant en vue de préserver la diversité culturelle à l'échelle internationale. À cet effet, le Québec soutient qu'il est essentiel que soit reconnue, à l'échelle internationale, la capacité des États et des gouvernements de soutenir et de promouvoir leur culture. Cette Déclaration de Cotonou vient s'ajouter à celle qui avait émané de la Conférence de Bamako en novembre 2000, reconnaissant le caractère fondamental de la démocratie, des droits de la personne et de l'État de droit pour le développement. Ce dernier engagement avait d'ailleurs été le fruit d'un long travail de concertation au Québec, auquel avaient collaboré le ministère des Relations internationales et l'ensemble des institutions démocratiques du Québec.

- Au titre de la promotion de la diversité culturelle, il faut en outre faire état de la résolution de décembre 2001 de l'Assemblée générale des Nations Unies soulignant l'apport de la Francophonie au dialogue entre les cultures et les civilisations.

2. L'inauguration du Cybercentre de la Place du Québec à Cotonou

- Le 14 juin 2001, à l'occasion de la Conférence ministérielle sur la culture de Cotonou, la ministre d'État à la Culture et aux Communications du Québec, M^me^ Diane Lemieux, en présence du ministre des Communications du Bénin chargé de la promotion des technologies nouvelles, M. Gaston Zossou, a inauguré le Cybercentre de la Place du Québec à Cotonou. La construction de la Place du Québec avait été annoncée officiellement lors du Sommet de Cotonou en 1995. Il s'agit d'un centre d'animation socioculturel doté d'un cybercentre dont la gestion et le financement sont assurés par la Fondation de l'entrepreneurship du Bénin (FEB).

3. La promotion de la démocratie

- La promotion de la démocratie a donné lieu à plusieurs activités dont le Québec a été un acteur dynamique :

- En juillet 2001, le 1er Parlement francophone des jeunes, créé à l'initiative de l'Assemblée nationale du Québec, a été accueilli par celle-ci. Cet événement a permis de réunir à Québec 74 jeunes en provenance de 16 États et gouvernements membres de la Francophonie.
- Au mois d'août, plus de 30 éducateurs francophones ont suivi à Montréal une formation à l'éducation aux droits de la personne en milieu scolaire. Cette formation était donnée par la Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec.
- Considérant que l'entraide est le meilleur moyen de faire avancer la démocratie, le Québec a contribué activement aux travaux pour la mise en réseau des Commissions nationales francophones des droits de l'homme. Il s'est également associé de près aux travaux de l'Association des ombudsmans et médiateurs francophones lors de son Congrès biennal qui s'est tenu à Andorre en octobre 2001.
- Le Québec a également contribué à la tenue d'élections en Francophonie, par des opérations d'assistance technique réalisées par le directeur général des élections du Québec, auprès de la Commission électorale nationale du Tchad.

4. Les IVe Jeux de la Francophonie

- Les IVe Jeux de la Francophonie se sont tenus du 14 au 24 juillet 2001 à Hull et à Ottawa. Composée de plus de 160 membres, la délégation d'athlètes et d'artistes du Québec a récolté 17 médailles (3 médailles d'or dont une en culture, 7 d'argent et 7 de bronze). Les parrains québécois de cette délégation étaient Mme Chantal Petitclerc, qui a d'ailleurs remporté une médaille d'or dans le 800 mètres en handisport, discipline en démonstration, et M. Nicolas Gill (judo) pour le volet sport, ainsi que Mme Nathalie Courchesne (groupe Lili Fatale) pour la culture.
- Outre la participation des athlètes et artistes québécois à ces jeux, le Québec a proposé une programmation spéciale rejoignant des publics de tous âges. La présence au quai de Hull du bateau-théâtre l'Escale a été sans contredit le plus grand succès de cette programmation attirant des milliers de Québécois et Québécoises, des membres des délégations de la Francophonie et des touristes. Le parc interactif d'athlétisme a permis à plusieurs milliers de jeunes de se familiariser avec des disciplines des Jeux en participant à des épreuves de diverses natures et complexités. Enfin, de concert avec la ville de Hull, la réalisation et l'inauguration par le gouvernement du Québec de la Place de la Francophonie ont comporté le legs d'une œuvre architecturale et d'un aménagement paysager qui immortalisent la tenue des Jeux dans la région de l'Outaouais.

5. Le Comité scientifique de lutte antidopage

- Un expert québécois a été chargé des travaux du Comité scientifique de lutte contre le dopage en Francophonie. Il a participé aux réunions d'Ottawa, du 17 au 19 juillet 2001, et de Dakar, du 8 au 10 janvier 2002. Celles-ci ont permis la poursuite de travaux sur l'élaboration d'un plan d'action qui s'échelonnera jusqu'à 2005 et qui portera sur plusieurs aspects, tels que la prévention, la formation, la recherche, les contrôles antidopage, l'éthique et la législation.

6. Le Comité technique de présélection du Fonds d'insertion des jeunes (FIJ)

- Avec la collaboration de trois experts québécois, le MRI a accueilli à Québec le Comité technique de présélection des projets du Fonds d'insertion des jeunes du 6 au 9 juillet 2001. Inspiré par un programme québécois, le FIJ s'adresse à des jeunes des pays du Sud et a pour objet de soutenir la création et la consolidation de micro-entreprises ainsi que le travail autonome.

7. La CONFÉJES

- Le Comité de pilotage de l'évaluation de programmes de la CONFÉJES, du FIJ et des Jeux de la Francophonie était composé de représentants du Nord et du Sud faisant partie de l'OIF. Il a œuvré d'avril 2001 à février 2002. C'est un Québécois, M. Jean-Pierre Bastien, directeur général du Secrétariat au loisir et au sport (SLS), qui fut désigné à la présidence de ce comité par ses pairs. Un représentant du ministère des Relations internationales a aussi participé aux travaux de ce comité et le MRI a mis à la disposition du groupe paritaire Nord-Sud, composé de six experts indépendants, un évaluateur québécois pour procéder, entre juin 2001 et février 2002, à l'évaluation de ces programmes.

8. La CONFÉMEN

- Une réunion des correspondants nationaux du Bureau de la CONFÉMEN s'est tenue à Dakar, du 11 au 15 février 2002. Ceux-ci ont travaillé, notamment, à la préparation de la prochaine conférence ministérielle portant sur le thème *« Stratégies de renforcement du financement et de la gestion en vue de l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation/formation »*. Ils ont adopté une procédure de sélection du futur secrétaire général de la CONFÉMEN et se sont penchés sur le plan de relance de l'institution. Le Québec y a fait valoir son point de vue sur chacun de ces sujets.

9. L'adoption de nouveaux statuts et d'une nouvelle loi pour l'Agence universitaire de la Francophonie

- L'Assemblée générale extraordinaire de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) a adopté de nouveaux statuts à Québec les 18 et 19 mai 2001. Ceux-ci permettent de mieux associer les gouvernements à l'action et aux décisions de l'AUF. Ainsi, le gouvernement du Québec occupe maintenant un siège au conseil d'administration de l'Agence. Le ministère des Relations internationales et le ministère de l'Éducation assistent donc à ses rencontres.

- Relativement à la réforme des statuts de l'AUF, une loi a dû être adoptée par l'Assemblée nationale du Québec afin de s'assurer que le cadre législatif québécois, qui régit l'AUF, prenne en considération sa nature d'organisation internationale non gouvernementale et la composition de celle-ci. Le projet de loi n° 196, proposé par le MRI et qui concerne l'Agence universitaire de la Francophonie, a été adopté le 25 octobre 2001 par l'Assemblée nationale du Québec. La nouvelle loi est entrée en vigueur le 1er novembre 2001. Cette dernière assure le maintien du siège social de l'AUF à Montréal. Le siège de l'agence s'y trouve depuis plus de 40 ans.

10. L'évaluation de l'Université Senghor d'Alexandrie

- Une évaluation externe de l'Université Senghor a été décidée par le secrétaire général de l'OIF en 2000, et le 29 mars 2001, le comité d'experts chargé de l'évaluation lui remettait son rapport. Il faut souligner que l'un des quatre experts qui ont procédé à l'évaluation provenait du Québec (Université de Montréal).

- À la suite du dépôt de ce rapport, un comité de suivi de l'évaluation de l'Université Senghor a été mis sur pied au début de 2002 pour réfléchir aux réformes à apporter afin de rendre l'université plus performante. Ce comité qui a tenu sa première réunion le 14 mars 2002 est présidé par un Québécois : le délégué général du Québec à Paris et représentant personnel du premier ministre auprès de la Francophonie, M. Clément Duhaime.

- Plusieurs professeurs du Québec enseignent à l'Université Senghor, où ils y font rayonner l'expertise québécoise. De plus, le Québec est représenté au conseil d'administration de l'Université par M. Jacques-Yvan Morin.

11. L'évaluation de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF)

- Une évaluation de l'AIF a été conduite à l'initiative du secrétaire général de la Francophonie. Un groupe de neuf experts a été chargé de cette évaluation, groupe dont l'un des membres avait été désigné par le gouvernement du Québec. Le groupe d'experts qui avait débuté ses travaux d'évaluation en mars 2001 a remis son rapport au secrétaire général le 14 septembre 2001.

12. La restructuration de TV5

- Le 1er août 2001, Satellimages s'est transformée en TV5 Monde qui regroupe à Paris la gestion de tous les signaux, à l'exception de TV5 Québec-Canada, qui demeure sous la responsabilité du Consortium de télévision Québec-Canada (CTQC), situé à Montréal. Cette opération a permis de consolider sérieusement les assises de TV5 à l'échelle mondiale, tout en garantissant au volet Québec-Canada de TV5 sa nécessaire spécificité. Le conseil d'administration de TV5 Monde est composé des représentants des radio-diffuseurs publics partenaires des gouvernements bailleurs de fonds. Ainsi, la Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec) occupe maintenant un siège au sein de ce conseil. Dans le cadre de cette restructuration, il a également été décidé de maintenir au CTQC à Montréal, et sous la responsabilité de TV5 Monde, les fonctions liées à l'enseignement du français et au sous-titrage pour TV5 États-Unis, Amérique latine et Caraïbes. La production à Québec de l'émission *24 heures à Québec... ça me dit* et sa diffusion en direct sur TV5 mérite en outre d'être soulignée comme un événement favorisant le rayonnement international de la capitale nationale et du Québec.

- TV5 est une des réussites les plus marquantes de la Francophonie multilatérale. Grâce à cette réalisation, le Québec développe un partenariat très actif avec plusieurs États et gouvernements membres de la Francophonie. Les objectifs du Québec à l'égard de TV5 sont: soutenir la Francophonie et la langue française en étant un partenaire actif de TV5, offrir au Québec un outil de promotion par la diffusion d'émissions québécoises sur TV5 Monde, offrir au Québec une vitrine de la diversité de la Francophonie, enrichir et diversifier l'offre, au Québec, de programmes de télévision en langue française. Enfin, le Plan stratégique (2002 à 2004) de TV5 Monde privilégie trois axes de développement: un réseau mondial de distribution optimisé, la diversité du monde sur nos écrans et une information mondiale de référence.

13. L'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF)

- À la suite de l'Atelier international pour un développement propre, organisé en mars 2001 à Québec par l'IEPF (un organe subsidiaire de l'AIF), le MRI a participé à la rédaction du *Guide pratique sur la formulation de projets dans le cadre du mécanisme pour un développement propre (MDP)*, qui a été rendu public à l'hiver 2002. En prévision du Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg en septembre 2002, le MRI a suivi, depuis février 2002, les concertations francophones menées par l'IEPF visant à élaborer une déclaration et un plan d'action de la Francophonie qui seraient déposés à l'occasion du Sommet.

14. Les Inforoutes

- Le Ministère a participé au Comité de sélection des projets reçus dans le cadre des 7e et 8e appels à propositions du Fonds francophone des inforoutes (FFI) géré par l'Institut francophone des nouvelles technologies de l'information et de la formation (INTIF), un organe subsidiaire de l'AIF, auquel le gouvernement du Québec contribue. Le FFI entend favoriser l'appropriation et l'usage des inforoutes par la création de contenus d'expression française. Conformément à une décision du Comité des inforoutes, l'AIF a retenu, à l'hiver 2002, une firme québécoise d'experts pour effectuer l'évaluation du FFI.

15. Le Programme spécial de développement (PSD)

- Le MRI a participé au Comité de sélection des projets reçus dans le cadre des 5e et 6e appels à propositions du Programme spécial de développement géré par l'AIF, auquel le Québec contribue financièrement. Ce fonds vise à promouvoir la solidarité dans l'espace francophone en finançant des projets de terrain générateurs d'emplois, à effet multiplicateur et favorisant la coopération Nord-Sud et Sud-Sud.

16. Le 20 mars 2002, journée internationale de la Francophonie

- À l'occasion de cette journée, le MRI a organisé un événement spécial réunissant des artistes de différents horizons pour un « Midi-Francophonie » à l'amphithéâtre Daniel-Johnson de l'Édifice Marie-Guyart à Québec. La ministre d'État aux Relations internationales a également présenté une motion à l'Assemblée nationale pour souligner le caractère particulier que présente pour le Québec cette journée internationale.

17. La réunion de la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) en janvier 2002

- La CMF est l'une des instances les plus stratégiques de la Francophonie. Lors de sa réunion de janvier 2002, le Québec a livré un message centré sur les points suivants :
  - l'importance d'une mondialisation régulée et humaine qui ne porte pas atteinte à la capacité de l'État dans des domaines qui fondent sa mission comme l'éducation, la santé, la culture et les services sociaux;
  - la diversité culturelle et l'importance pour la Francophonie de rallier les autres organisations internationales à sa démarche en faveur de l'adoption d'un instrument juridique international visant à garantir la capacité des États et des gouvernements de soutenir et de promouvoir leur culture;
  - le rôle de levier de la Francophonie dans le dialogue des cultures;
  - le rôle de la Francophonie dans le rayonnement planétaire de la langue française.

18. Autres projets financés via le Fonds multilatéral unique (FMU) de l'AIF

- Parmi les projets financés via la contribution du Québec versée au FMU, le Ministère a particulièrement fait porter ses efforts sur
  - le projet de recouvrement fiscal dans les pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) auquel est associé le Centre de perception fiscale du Québec;
  - les projets de Centres d'innovation financière (CIF) et celui du programme d'appui à la mobilisation de l'épargne dans la Francophonie (PAMEF), ayant pour partenaire et promoteur Développement international Desjardins (DID);
  - le projet de formation professionnelle en économie et finance (EVEIL) piloté par l'Université Laval;
  - les séminaires transnationaux sur la formation professionnelle et technique (FPT) auxquels ont participé activement des experts du ministère de l'Éducation (MEQ).

Éléments de conjoncture

- Les événements du 11 septembre 2001 ont eu un impact important sur les activités de la Francophonie, dans la mesure où ils ont conduit au report du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de Beyrouth d'octobre 2001 à octobre 2002.

3.1 Les résultats au regard des objectifs liés à la fonction politique

Orientation stratégique : Se donner accès aux interlocuteurs étrangers dont l'action a un impact sur le Québec de manière à ce que ses intérêts soient pris en compte aussi bien sur le plan bilatéral que dans les enceintes multilatérales.

Axe d'intervention : Solidarité

Objectif : 3.1.8 Appuyer les pays en développement dans la formation de leurs ressources humaines et soutenir les actions de solidarité internationale des organisations non gouvernementales (ONG) québécoises.

Indicateurs	Cibles (2001-2002)	Résultats (2001-2002)
Programme de bourses d'exemption		
• Nombre de bourses d'exemption accordées à des pays en développement	• Non déterminée	• Voir le texte ci-dessous
PAAHI		
• Nombre de projets acceptés	• 50 projets	• 52 projets acceptés
• Nombre de pays concernés	• 20 pays	• 25 pays concernés
• Nombre d'organismes de coopération internationale (OCI) impliqués	• 30 OCI	• 31 OCI impliqués

Contexte

- Les Québécoises et les Québécois ont témoigné, depuis longtemps déjà, de leur générosité et de leur solidarité à l'égard des sociétés plus démunies.
- Le gouvernement du Québec a, lui aussi depuis longtemps, exprimé sa solidarité avec les pays en développement. Ses actions en ce sens ont pris diverses formes dont celle consistant à offrir aux étudiants étrangers en provenance de ces pays, en particulier des pays francophones, des conditions avantageuses pour effectuer leurs études au Québec. Il les exempte, en effet, des droits de scolarité majorés, normalement imposés aux étudiants étrangers poursuivant leurs études au Québec. Cet avantage est attribué sous forme d'ententes conclues entre le ministère des Relations internationales, le ministère de l'Éducation et de nombreux pays d'Afrique et du Moyen-Orient, de l'Amérique latine et des Antilles et, enfin, de l'Asie-Pacifique. Il constitue une contribution significative à la formation des ressources humaines des pays concernés.
- Depuis le milieu des années 90, le gouvernement du Québec s'est aussi engagé, par la mise sur pied de programmes spécifiques, à soutenir les organismes de coopération internationale québécois dans diverses activités conduites dans les pays en développement.
  - En 1997 démarraient les activités du Programme d'aide à l'action humanitaire internationale (PAAHI) visant à appuyer les organismes de coopération internationale du Québec dans leurs interventions auprès des populations en difficulté, des pays les moins favorisés de la Francophonie, de l'Amérique latine et des Antilles.

- Il est à noter que le programme Québec sans Frontières (QSF) et celui de la sensibilisation du public à la solidarité internationale, traités à l'objectif suivant, contribuent aussi à la réalisation de cet objectif 3.1.8.

Éléments de mise en œuvre

- Pour s'assurer de l'atteinte de cet objectif stratégique, le Ministère doit gérer conformément à leurs objectifs spécifiques et, le cas échéant, aux cadres normatifs approuvés, les programmes dont il a la responsabilité, plus particulièrement celui du programme d'aide à l'action humanitaire internationale, de même que le programme de bourses d'exemption. Il doit notamment sélectionner équitablement les divers projets que lui soumettent les organismes québécois œuvrant dans ce domaine.

Résultats

Bourses d'exemption

- Le soutien accordé par le Ministère à des pays en voie de développement pour la formation de leurs ressources humaines s'illustre essentiellement par la mise en œuvre du programme de bourses d'exemption de droits de scolarités majorés. Il importe toutefois de préciser que c'est le MEQ qui assume la gestion quotidienne de ce programme, en collaboration avec les établissements d'enseignement québécois, alors que la forme d'intervention du MRI, dans ce dossier, consiste à répartir un nombre maximal de bourses d'exemption convenu avec le MEQ dans un ensemble de pays avec lesquels il entretient ou veut entretenir des liens privilégiés. Parmi ces pays, il favorise ceux qui sont en développement, en leur rendant disponible la plus grande partie des bourses d'exemption qu'il accorde. Ainsi, en 2001-2002, le Ministère a attribué quelque 1565 bourses à des pays en développement, suivant la répartition géographique suivante :

Afrique et Moyen-Orient :	1265	(81 %)
Amérique latine et Antilles :	285	(18 %)
Asie-Pacifique :	15	(1 %)

PAAHI

- C'est par la mise en œuvre de son Programme d'aide à l'action humanitaire internationale (PAAHI) que le Ministère témoigne le plus éloquemment du soutien qu'il apporte aux organismes de coopération internationale québécois dans leurs démarches pour venir en aide aux pays en développement.
- Dans le cadre de ce programme, ce sont en effet 52 projets qui ont été mis en œuvre par 31 ONG différentes, et ce, dans 25 pays, principalement d'Amérique latine (68 %) et d'Afrique (25 %). Au total, trois millions de dollars ont ainsi été engagés pour venir en aide à des populations démunies. Les interventions ont porté sur l'amélioration de la santé et de la qualité de vie des femmes, avec des projets touchant la santé reproductive, la santé mentale, la lutte contre l'excision, l'accès au micro-crédit, ainsi que sur des projets touchant davantage les jeunes, comme l'alphabétisation, la mise en place d'une école, d'un orphelinat et d'une coopérative scolaire, de même que la construction d'un dispensaire et de latrines ainsi que l'électrification de cliniques de santé.
- Sur le plan de l'aide d'urgence, une aide financière a été consentie pour appuyer les populations démunies de l'Afghanistan, de l'Algérie, du Pérou et de Goma en République démocratique du Congo.

- Bien que le Plan stratégique 2001-2004 ne faisait pas état des objectifs particuliers fixés pour ce programme pour 2001-2002, on peut néanmoins constater que ceux établis dans le plan d'action du Secrétariat à l'aide internationale (SAI) qui gère ce programme ont été atteints. Le SAI prévoyait en effet la réalisation d'une cinquantaine de projets, impliquant une trentaine d'organismes de coopération pour des interventions dans quelque 20 pays.

3.1 Les résultats au regard des objectifs liés à la fonction politique

Orientation stratégique : Se donner accès aux interlocuteurs étrangers dont l'action a un impact sur le Québec de manière à ce que ses intérêts soient pris en compte aussi bien sur le plan bilatéral que dans les enceintes multilatérales.

Axe d'intervention : Solidarité

Objectif : 3.1.9 Contribuer à la sensibilisation de la jeunesse québécoise à la solidarité internationale.

Indicateurs	Cibles (2001-2004)	Résultats (2001-2002)
Programme Québec sans frontières (QSF)		
• Nombre de projets de stage	• 110 projets	• 33 projets
• Nombre de participants	• 1390 participants	• 315 participants
• Nombre de pays partenaires	• non déterminée	• 15 pays
• Nombre d'organismes de coopération internationale (OCI) impliqués	• non déterminée	• 16 OCI
Programme de sensibilisation du public aux enjeux du développement et à la solidarité internationale		
• Journées québécoises de solidarité internationale	–	–
• Fonds pour l'éducation et l'engagement du public à la solidarité internationale	• non déterminée	• 15 projets • 15 OCI

Contexte

- Les actions de solidarité internationale dans les pays en développement et la sensibilisation du public québécois sont des activités complémentaires et indissociables. En s'engageant dans des programmes de solidarité internationale, le Québec vise à mieux informer, à sensibiliser et à conscientiser les Québécoises et les Québécois, et particulièrement les jeunes, aux enjeux du développement et à la solidarité internationale.
- Le programme Québec sans frontières (QSF) a été créé en 1995 dans le cadre du Plan d'action jeunesse du gouvernement du Québec. Il permet à de jeunes Québécoises et Québécois de 18 à 35 ans de participer à des stages de solidarité internationale dans les pays les moins favorisés de l'Afrique francophone, de l'Amérique latine et des Antilles. Les stages QSF contribuent à soutenir les efforts de développement des collectivités des pays partenaires du Sud en fonction des besoins exprimés par les milieux d'accueil.

- **Le Programme de sensibilisation du public aux enjeux du développement et à la solidarité internationale** soutient la réalisation d'activités de sensibilisation de la population québécoise à la solidarité internationale. Ce programme, dont la coordination est confiée à l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI), comporte deux volets :

  a) **les Journées québécoises de solidarité internationale** (JQSI), qui existent depuis 1997, sont conçues comme un événement à facettes multiples, se déroulant chaque automne dans toutes les régions du Québec autour d'une thématique liée à la solidarité internationale. Cette activité annuelle vise à promouvoir la solidarité internationale chez le grand public, et plus particulièrement chez les jeunes.

  b) **le Fonds pour l'éducation et l'engagement du public à la solidarité internationale**, institué en 1976 à la suite de la création de l'AQOCI, soutient la réalisation annuelle d'une quinzaine de projets de sensibilisation au sein de la société québécoise.

(Il est à noter que ces programmes contribuent aussi à la réalisation de l'objectif 3.1.8 précédent.)

Éléments de mise en œuvre

- **Le Programme QSF** est coordonné et géré par le Secrétariat à l'aide internationale (SAI) du MRI. Les stages sont réalisés par des organismes de coopération internationale (OCI) membres de l'AQOCI. Ces partenaires, très souvent associés à d'autres organismes de la société civile québécoise (institutions scolaires, syndicats, organismes communautaires, etc.), agissent à titre de mandataires du SAI et sont responsables de la planification, de l'organisation technique et de la réalisation des stages (recrutement, sélection, préparation, déroulement du séjour et suivi).
- Dans la foulée du rôle de concertation et d'animation que joue l'AQOCI, le Secrétariat à l'aide internationale lui a confié la coordination des JQSI et du Fonds pour l'éducation.

Résultats

Programme Québec sans frontières

- Ce sont 315 jeunes qui ont participé en 2001-2002 aux stages réalisés par 14 organismes québécois de coopération internationale (OCI) en partenariat avec 16 organisations associées (cégeps, universités, organismes communautaires, etc.). On peut donc considérer globalement que l'objectif initial fixé pour l'année 2001-2002, soit de 320 participants, est atteint.
- 33 projets de stages d'initiation à la coopération internationale se sont déroulés dans 15 pays en développement, soit 10 en Amérique latine et 5 en Afrique. Par ailleurs, le programme a offert la possibilité à 15 anciens participants de réaliser un stage de travail dans un organisme de coopération internationale au Québec et a permis d'accueillir 11 jeunes des communautés du Sud pour un stage au Québec en lien avec leur formation ou leur travail.
- En 2001-2002, le programme QSF a consacré 1,5 M$ aux différents projets de stages réalisés dans les pays partenaires et au Québec.
- Ce programme, est-il utile de le rappeler, permet aussi d'atteindre l'objectif stratégique précédent puisqu'il accorde aux pays en développement une aide directe pour la réalisation de projets concrets immédiatement utiles dans la vie quotidienne des communautés visées. En travaillant en partenariat avec les organismes de coopération internationale québécois reconnus, le Ministère mise sur leur capacité à effectuer un travail avec les populations locales et il favorise un développement participatif.

Programme de sensibilisation du public aux enjeux du développement et à la solidarité internationale

a) La cinquième édition des **Journées québécoises de solidarité internationale** s'est tenue au Québec du 18 au 28 octobre 2001. Sous le thème « Choisissons notre monde par une consommation socialement responsable », l'AQOCI et ses membres ont organisé de nombreuses activités à travers tout le Québec : tournoi de « génies en herbe » sur la consommation responsable, conférences et débats, expositions et spectacles, stands d'information, animation scolaire, etc. Un appui financier de 225 000 $ a été accordé à l'AQOCI pour la coordination et le financement de cette activité.

b) **Le Fonds pour l'éducation et l'engagement du public à la solidarité internationale** a permis d'appuyer 15 projets d'éducation et de sensibilisation du public québécois à la solidarité internationale. Ces projets ont été réalisés par 15 organismes de coopération internationale membres de l'AQOCI. Une enveloppe de 140 000 $ a été accordée à l'AQOCI pour la coordination et le financement de ce programme.

- Notons enfin que le Secrétariat à l'aide internationale accorde annuellement un appui financier de 130 000 $ à l'AQOCI afin de la soutenir dans son fonctionnement et lui permettre d'assurer la coordination de ces deux activités d'éducation du public.

3.2 Les résultats au regard des objectifs liés à la fonction affaires publiques

Orientation stratégique : Promouvoir une perception juste du Québec à l'étranger et sensibiliser l'opinion publique québécoise aux fondements et aux défis de l'action internationale du Québec.

Axe d'intervention : Information à l'étranger

Objectif : 3.2.1 Systématiser l'action du Ministère, rendre plus performants les outils auxquels il a recours et élargir le nombre de cibles qu'il touche de manière à projeter une image positive du Québec à l'étranger.

Indicateurs	Cibles (2001-2004)	Résultats (2001-2002)
• Nombre de personnalités reçues par le Bureau d'invitation et d'accueil de personnalités étrangères	110 visites réalisées 240 personnalités accueillies	35 visites réalisées 72 personnalités accueillies
• Utilisation des sites Internet du Ministère	1 million de visites par année en 2004 (environ 50 % d'origine étrangère)	Environ 500 000 visites

Contexte

- L'image positive que projette le Québec à l'étranger sur les plans économique et culturel contribue activement à la promotion de ses intérêts internationaux. On sait, par ailleurs, que les travaux portant sur le Québec que mènent de nombreux spécialistes et universitaires à travers le monde ont un impact considérable dans ces milieux de recherche et contribuent eux aussi à faire connaître et apprécier le Québec.
- On ne peut cependant aborder la question de l'image sans parler des médias. Le Ministère doit donc être particulièrement vigilant sur ce qui se dit et s'écrit dans les médias étrangers à propos du Québec et disposer de moyens efficaces pour réagir lorsque cela est nécessaire. Or, l'image du Québec véhiculée dans la presse internationale est malheureusement souvent déformée. Le Ministère doit donc s'assurer que la presse étrangère a accès à des informations justes sur la réalité québécoise.
- Le Ministère dispose déjà d'un ensemble d'outils pour projeter à l'étranger une image positive du Québec. Son objectif consiste à systématiser ses actions de manière à en augmenter l'efficacité et l'impact.

Éléments de mise en œuvre

- Parmi les principaux moyens mis de l'avant par le Ministère pour s'assurer d'agir efficacement sur ce qui touche à l'image du Québec à l'étranger, il faut considérer :
  - la présence de conseillers en affaires publiques dans les principales composantes de son réseau de représentations à l'étranger de même qu'à Toronto, où se trouve une forte concentration de correspondants étrangers au Canada;
  - un bureau du monitoring et de l'information;
  - un programme d'invitation et d'accueil de personnalités étrangères;
  - un programme d'accueil de journalistes étrangers;

- une stratégie de soutien aux études québécoises, notamment via l'Association internationale des études québécoises (AIEQ);
- des plans d'affaires publiques pour les territoires prioritaires;
- une stratégie de diffusion d'information sur Internet;
- l'alimentation d'une salle des nouvelles (en français, en anglais et en espagnol) sur Internet;
- la diffusion de nombreux documents d'information ou de promotion.

Résultats

- Une image nettement positive du Québec a été développée lors d'événements internationaux majeurs se tenant au Québec ou à l'étranger, auxquels a participé ou a été associé le gouvernement du Québec :
  - Sommet des Amériques (avril 2001);
  - IV[e] Jeux de la Francophonie (juillet 2001);
  - Québec ! New York 2001 – la Saison (automne 2001);
  - Saison de la France au Québec (automne 2001);
  - 40[e] anniversaire de la Délégation générale du Québec à Paris (automne 2001);
  - *24 heures à Québec…ça me dit*, émission diffusée sur TV5 (février 2002).

  En ce qui concerne l'événement Québec ! New York 2001, malgré sa réalisation partielle en raison des événements du 11 septembre, on a relevé dans la presse américaine la publication de 250 articles et reportages sur le Québec rejoignant un lectorat combiné de plus de 7 millions de personnes. De nombreuses institutions culturelles, économiques, universitaires et politiques de New York ont ainsi été sensibilisées aux réalités contemporaines du Québec et à son importance comme partenaire.

  Toujours concernant l'image du Québec diffusée dans la presse internationale, des correctifs ont été apportés, à la demande du Ministère, à la suite de la publication d'articles contenant des inexactitudes. En août, sous la signature de la déléguée générale du Québec à New York, un rectificatif était publié dans le quotidien new-yorkais *Newsday* concernant la politique linguistique québécoise; au cours du même mois, on joignait le *Cleveland Plain Dealers* pour donner un nouvel éclairage à un article portant sur les projets du gouvernement québécois en matière de petites centrales hydroélectriques. *Idem* pour le *Courrier de l'UNESCO* qui, en août 2001, publiait un texte d'un universitaire québécois sur le français au Québec.

- Le programme d'invitation et d'accueil de personnalités étrangères, mis sur pied en 1999-2000 par le Ministère, a déjà un impact important sur le positionnement du Québec à l'étranger puisqu'il permet la création de réseaux davantage informés et sensibilisés aux réalités du Québec au sein des pays et organisations internationales prioritaires.

  En 2001-2002, l'objectif de ce programme a été atteint puisque 35 visites et activités, ayant permis de rejoindre 72 personnalités, ont été réalisées. Les invitations ont principalement été adressées à des personnalités des États-Unis, d'Europe (France, Belgique, Allemagne, Italie, Catalogne), d'Amérique latine (Mexique, Brésil) et d'Asie (Japon, Chine), respectant ainsi les priorités territoriales identifiées dans le Plan stratégique 2001-2004.

  Deux groupes de personnalités ont aussi été accueillies, soit les *Harvard Fellows* et les boursiers du Programme *McGill* en sécurité civile et rétablissement de la paix au Moyen-Orient.

- Par ailleurs ont été accueillis au Québec une cinquantaine de journalistes étrangers participant à des programmes de visite structurés leur permettant de prendre connaissance des principales caractéristiques du Québec. En septembre 2001, à l'occasion de la prestigieuse Foire de Dijon, 15 journalistes de la Bourgogne sont venus au Québec à l'invitation de la Délégation générale du Québec à Paris, pour être sensibilisés aux réalités du Québec moderne, notamment économiques. Une centaine d'articles ont été publiés dans la presse française à la suite de la venue de ces représentants des médias.

- En ce qui concerne les études québécoises, d'une part, l'AIEQ compte dorénavant près de 750 membres et œuvre auprès d'un réseau de plus de 2000 individus intéressés par le Québec à travers le monde, et, d'autre part, le Ministère soutient financièrement les activités de plusieurs centres d'études québécoises à l'étranger.

- Dans sa stratégie d'affaires publiques visant l'étranger, le Ministère gère douze sites Internet comptant plus de 10 000 pages d'information et totalisant annuellement quelque 500 000 visites d'internautes, dont environ 50 % sont d'origine étrangère. On y trouve, entre autres, les sites de cinq délégations générales, soit : Paris, New York, Londres, Bruxelles et Tokyo, qui proposent des contenus en français, mais aussi, dans la plupart des cas, dans la langue du pays hôte. En 2001-2002, le Ministère a en outre conçu et réalisé le site Québec-Amériques.com lancé à l'occasion du Sommet des Amériques, de même que le site des Jeux de la Francophonie 2001.

- Afin de permettre aux personnes qui s'intéressent à l'actualité québécoise et, en particulier, aux médias étrangers de disposer d'une information objective, le Ministère alimente de façon quotidienne dans un site Internet (www.QuebecNews.com) une salle de nouvelles où il présente en français, en anglais et en espagnol une sélection d'articles de journaux de la presse francophone québécoise. En 2001-2002, 242 articles (146 en anglais et 96 en espagnol) et 1 787 nouvelles brèves (648 en français, 569 en anglais et 570 en espagnol) ont été publiés sur ce site, donnant ainsi accès aux internautes du monde à toute une gamme d'informations et de points de vue reflétant la presse québécoise dans toute sa diversité.

3.2 Les résultats au regard des objectifs liés à la fonction affaires publiques

Orientation stratégique : Promouvoir une perception juste du Québec à l'étranger et sensibiliser l'opinion publique québécoise aux fondements et aux défis de l'action internationale du Québec.

Axe d'intervention : Information au Québec

Objectif : 3.2.2 Faciliter l'accès du citoyen québécois aux rensei-gnements sur les activités du Ministère, ses programmes et, plus généralement, faciliter sa compréhension de la politique internationale du Québec.

Indicateurs	Cibles (2001-2004)	Résultats (2001-2002)
Utilisation des sites Internet du Ministère (environ 50 % d'origine canadienne)	1 million de visites par année en 2004	Environ 500 000 visites

Contexte

- Les orientations internationales du gouvernement sont généralement peu connues, et ses manifestations, en dehors d'événements exceptionnels, sont peu couvertes par les médias.
- En tant qu'organisme public, le Ministère a la responsabilité d'informer les Québécois et les Québécoises des grands objectifs qu'il poursuit et des programmes et activités qu'il met en œuvre ou qu'il coordonne, de manière à ce que les citoyens comprennent mieux les diverses facettes de la politique internationale du Québec et les divers enjeux auxquels elle veut répondre.

Éléments de mise en œuvre

- Les principaux moyens empruntés pour atteindre cet objectif relèvent du domaine des communications et prennent diverses formes : conférences et communiqués de presse, publications officielles, mise en ligne sur le site Web institutionnel de l'information relative aux activités et au fonctionnement du Ministère, exploitation d'un service de renseignements généraux dispensant au comptoir d'accueil et au téléphone des renseignements sur le Ministère.

Résultats

- Dans la perspective de renseigner adéquatement les citoyens sur les événements ou sur les dossiers importants ponctuant l'activité internationale québécoise, le Ministère, émet régulièrement des communiqués de presse sur les différentes réalités confrontées et expliquant les démarches entreprises pour y faire face. Une cinquantaine de communiqués ont ainsi été produits en cours d'année sur des questions diverses, notamment quant aux positions du Québec sur le projet de création de la ZLÉA et quant à son approche relativement au dossier de la diversité culturelle.
- Le Ministère répond en outre de façon systématique aux demandes de renseignements des médias québécois afin que ceux-ci diffusent, dans le grand public, les renseignements pertinents sur le Ministère et sur ses activités. En tout, plus de 100 articles ont été publiés dans la presse québécoise à la suite des actions menées par la Direction des communications et des relations avec les médias.

- Enfin, le Ministère rend disponible sur son site Internet toute l'information concernant ses orientations, ses programmes et ses activités.

  Y sont notamment présentés :

  le Plan stratégique 2001-2004;

  la Déclaration de services aux citoyens;

  le Rapport annuel;

  le Répertoire des ententes internationales;

  les programmes de stages internationaux.

3.3 Les résultats au regard des objectifs liés à la fonction intégration

Orientation stratégique : Appuyer les ministères et les organismes afin qu'ils assument la dimension internationale de leur mandat et intégrer leurs activités à l'étranger à la politique mise en œuvre par le MRI.

Axe d'intervention : Cohésion

Objectif : 3.3.1 Développer avec les ministères et les organismes une action internationale de plus en plus cohérente.

Indicateurs	Cibles (2001-2002)	Résultats (2001-2002)
• Nombre de rencontres officielles de concertation interministérielle	• Entre 35 et 40	• 12 rencontres de niveau sous-ministériel • 4 rencontres du Comité des coordonnateurs ministériels en affaires internationales
• Mesure de l'appréciation des ministères et organismes à l'endroit des produits et des services du MRI	• Prévue en 2002-2003	• À venir en 2002-2003

Contexte

- Compte tenu de sa responsabilité de proposer au gouvernement une politique de relations internationales et compte tenu du rôle de coordination des activités internationales du gouvernement, de ses ministères et de ses organismes qui lui est conféré, le Ministère doit s'assurer que les diverses politiques développées par ses partenaires sectoriels, de même que les activités visant l'étranger qui en découlent, soient à la fois cohérentes et conformes aux grandes orientations internationales du gouvernement du Québec.
- Le Ministère établit et entretient donc avec les ministères et organismes directement interpellés par des questions majeures faisant l'objet de négociations au palier multilatéral et avec ceux dont l'action est particulièrement soutenue en direction de l'étranger (notamment en matière de coopération), des liens formels et réguliers permettant l'échange d'informations et la concertation nécessaires à l'élaboration de positions et d'actions gouvernementales cohérentes.
- Le Ministère est aussi interpellé par le développement des activités internationales des gouvernements municipaux et régionaux et se préoccupe de la cohérence de celles-ci, quel que soit le type de soutien qu'il accorde.

Éléments de mise en œuvre

- Les activités du Ministère, au regard de cet objectif, sont abordées suivant deux aspects particuliers et complémentaires :

Le développement de politiques et de positions gouvernementales cohérentes

- Le Ministère exerce une veille, non seulement des domaines relevant des compétences du Québec, mais aussi des grands dossiers de l'actualité internationale. Il en fait l'analyse, notamment en les évaluant au regard des intérêts du Québec et de l'impact que peuvent avoir ces

dossiers sur la capacité d'agir du gouvernement. Il entretient des relations continues d'échange et de concertation avec les principaux ministères et organismes visés par ces questions et propose au gouvernement des positions et des lignes d'action couvrant l'ensemble des intérêts du Québec.

Au chapitre des grands dossiers faisant l'objet d'un suivi particulier, outre les secteurs de l'éducation, de la langue, de la culture et de l'environnement, on compte :

- le phénomène de la mondialisation dans ses diverses dimensions, politique, économique, sociale, culturelle et environnementale;
- les négociations à l'OMC, en particulier pour les aspects touchant les services, la propriété intellectuelle, les préoccupations sociales et environnementales;
- la problématique entourant la création d'une zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA);
- le domaine de la sécurité au sens large, c'est-à-dire tout ce qui touche la sécurité des personnes, la sécurité alimentaire et la sécurité environnementale.

La mise en place d'actions internationales concertées

- Le Ministère voit en outre à ce que les initiatives qu'il supporte, les projets de coopération qu'il propose, auxquels il participe ou qu'il contribue à mettre en œuvre avec des partenaires étrangers soient, sur le plan des contenus, conformes aux intérêts généraux du Québec, intérêts identifiés avec la collaboration des ministères sectoriels impliqués. Il s'assure aussi que ces projets, lorsqu'ils se réalisent par des engagements internationaux, sont respectueux de la loi du MRI et des lois et règlements des ministères sectoriels impliqués.

- Quant aux moyens utilisés pour s'assurer de mettre en œuvre l'objectif visant la cohérence des positions gouvernementales et des actions internationales du gouvernement, de ses ministères et organismes, le Ministère privilégie les rencontres interministérielles de haut niveau avec ses partenaires majeurs, la tenue de groupes de travail interministériels chargés d'élaborer des positions gouvernementales concertées faisant l'objet de mémoires au Conseil des ministres et la tenue de rencontres officielles d'échange d'informations avec l'ensemble des ministères et organismes actifs en matière internationale.

  Au chapitre de la mise en œuvre de la coopération convenue avec ses partenaires, le Ministère s'appuie sur les principaux moyens suivants : la tenue sur une base régulière et structurée de commissions et de comités mixtes de coopération impliquant des partenaires étrangers et québécois, l'analyse des projets proposés, en collaboration avec les ministères sectoriels partenaires, la signature d'ententes internationales engageant le gouvernement et, enfin, le suivi de la mise en œuvre des projets de coopération convenus officiellement par le gouvernement avec des partenaires gouvernementaux étrangers.

Résultats

- L'indicateur proposé, soit le nombre de rencontres officielles de concertation interministérielles, n'est pas en soi un indicateur de résultat. Il ne fait qu'illustrer l'intensité d'un certain type d'activité privilégié par le Ministère pour arriver à développer avec ses partenaires des positions et des approches concertées. Pour un ministère qui place la concertation au cœur de ses activités quotidiennes, il ne paraît pas utile de faire un décompte précis de toutes les rencontres de concertation tenues, car il s'en réalise régulièrement et à chaque niveau de sa structure. Qu'il suffise de mentionner celles organisées par la Direction des relations interministérielles, unité plus directement chargée d'assurer la concertation multisectorielle avec les ministères et organismes partenaires. Le premier type de rencontres organisées implique la haute direction du Ministère avec les principaux ministères partenaires. Le second type consiste à réunir tous les coordonnateurs ministériels en affaires internationales des différents ministères et organismes québécois sous ce qui s'appelle le CCMAI. Ce comité est coprésidé avec le MIC.

- En ce qui a trait à la concertation des partenaires sur les grandes questions internationales susceptibles de comporter des incidences pour le Québec, le Ministère a assuré la préparation et le suivi de douze rencontres de haut niveau impliquant la sous-ministre et les sous-ministres adjoints et leurs homologues des ministères agissant dans des secteurs touchant à des enjeux majeurs pour le Québec.

  Ainsi, les rencontres avec le MIC, le MEQ, le MCCQ, le MENV, le MAPAQ et le MJQ ont permis de faire connaître les grandes priorités du Ministère concernant les diverses problématiques rencontrées dans ces secteurs d'activités, d'enrichir la réflexion et l'analyse des dossiers sectoriels d'une grande importance sur le plan international et, de façon générale, de préciser le positionnement du Québec sur des questions importantes parmi lesquelles il faut citer :

  - **les négociations commerciales internationales**, notamment dans le cadre de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce tenue à Doha au Qatar;
  - **la diversité culturelle**, en particulier sur la faisabilité juridique d'un instrument international visant à la préserver;

    Sur cette question spécifique, il faut porter au compte de l'action ministérielle des résultats importants. La position du Québec, développée notamment dans le cadre du Groupe francoquébécois sur la diversité culturelle, a en effet reçu un accueil favorable et de fermes appuis, non seulement de la Francophonie, mais aussi d'autres partenaires, en particulier lors de la Conférence des chefs de gouvernements des régions partenaires de la Bavière tenue à Munich et lors du Forum social mondial de Porto Alegre. Dans les deux cas, un « amendement Québec » a été entériné et intégré aux déclarations issues de ces rencontres. Par ailleurs, le rapport des juristes français et québécois produit en cours d'année sur la faisabilité juridique d'un instrument international contraignant constitue déjà un document de référence reconnu, apportant un éclairage précieux sur les enjeux de la mondialisation en matière de culture.
  - **le projet de création d'une Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA)** et ses implications sur les plans politique, social et culturel.

    Rappelons, à cet égard, que c'est à l'occasion du Sommet des Amériques que le gouvernement du Québec a proclamé haut et fort son exigence d'être dorénavant formellement associé, non seulement à toutes formes de mécanismes de coopération interaméricaine portant sur des sujets touchant ses intérêts et ses compétences, mais aussi à tout éventuel traité de libre-échange que ce soit. Le premier ministre, M. Bernard Landry, a en effet exprimé à la suite de cet événement la volonté affirmée de son gouvernement que tout traité de cette nature soit dorénavant soumis à la ratification de l'Assemblée nationale. Le Ministère a donc entrepris les démarches nécessaires et a présenté à l'Assemblée nationale un projet de loi modifiant sa loi constitutive pour prendre en compte cette nouvelle réalité.
  - **la sécurité des personnes**, qui a aussi pris une importance majeure au cours de cet exercice budgétaire. Les événements du 11 septembre 2001 ont en effet illustré de façon criante la nécessité pour le Ministère et pour le gouvernement, de se doter d'une politique en matière de sécurité. Les menaces qui pèsent sur la sécurité des États et des personnes se sont multipliées et commandent, de la part des gouvernements, des approches autrement plus complexes que ce qui se faisait jusqu'à maintenant. Relativement à cette problématique, le Ministère a collaboré aux travaux d'un groupe interministériel coordonné par le Conseil exécutif pour la rédaction de documents d'analyse visant à établir une approche gouvernementale en la matière.

- En ce qui concerne la concertation élargie à l'ensemble des ministères et organismes interpellés par les questions internationales, le Ministère a tenu, en cours d'année, conjointement avec le MIC, quatre rencontres du CCMAI, auxquelles participent des représentants de 24 ministères

et organismes. Signalons aussi à titre de mécanisme permettant la concertation des partenaires et le développement d'une action internationale cohérente, la mise en place, en cours d'année, d'un groupe de travail MIC-MRI sur la mondialisation.

- Dans le cadre de la concertation relative à la mise en œuvre des projets de coopération, le Ministère tient compte systématiquement des priorités sectorielles convenues avec ses partenaires gouvernementaux, que ce soit au plan culturel, éducatif, social, scientifique et technologique :

  - les ministères et organismes partenaires en matière de coopération ont ainsi participé pleinement aux diverses commissions et comités de coopération tenus et organisés par le Ministère en cours d'année, soit :

    un groupe de travail Québec-Mexique tenu en juin 2001;

    une commission permanente avec les entités francophones de la Belgique tenue en juin 2001;

    une rencontre de mi-parcours avec les partenaires de la Flandre, ayant eu lieu en octobre 2001;

    un groupe de travail Québec-Bavière tenu en octobre 2001;

    la préparation de la rencontre du groupe de travail Québec-Catalogne prévue en mai 2002;

    une réunion technique de mi-parcours avec la France tenue en janvier 2002;

    une commission Québec-Vietnam tenue en mars 2002.

  - il faut en outre signaler que, conformément à l'objectif qu'il s'était fixé, le Ministère a procédé au cours de l'année 2001-2002 à un recentrage systématique de sa coopération sur des projets porteurs de retombées tangibles à caractère structurant et axés sur les secteurs d'activités prioritaires identifiés dans son Plan stratégique 2001-2004.

  - cette année, le Ministère a soutenu environ 200 projets de coopération, pour des dépenses de 2,2 M$. Ce sont ainsi les secteurs des sciences et de la technologie, de la culture, de l'enseignement supérieur et des nouvelles technologies de l'information qui s'accaparent la plus grande part de ces dépenses de coopération, soit près de 70 % de celles-ci.

    Sur le plan géographique, le budget consacré à la coopération se répartit de la façon suivante :

    la France : 70 %

    le Mexique : 6,5 %

    les entités fédérées francophones de Belgique : 5,0 %
    - région wallonne
    - la Commission communautaire Bruxelles-Capitale; et
    - la Communauté française de Belgique

    la Bavière : 4,0 %

    la Catalogne : 2,0 %

    la Flandre : 2,0 %

    l'Italie : 2,5 %

    Israël : 1,5 %

    le Vietnam : 1,0 %

- En ce qui a trait à la concertation et à la mise en œuvre d'actions spécifiques impliquant les villes et les régions, le Ministère travaille étroitement avec les villes et les instances régionales de la métropole et de la capitale nationale, de même qu'avec les principales conférences administratives régionales.

  Ses interventions, qui se matérialisent sous forme d'expertise professionnelle ou de soutien financier, sont conduites suivant deux axes principaux, l'un relatif à l'accueil et au maintien d'organisations internationales au Québec, et l'autre relatif à l'accueil d'événements internationaux majeurs.

Accueil et maintien d'organisations internationales

- À ce titre, le Ministère a accordé à Montréal International (MI) en 2001-2002 une somme de 600 000 $ pour soutenir ses démarches visant l'accueil de telles organisations dans la métropole. Celles-ci ont été fructueuses, ayant permis au Ministère de signer une entente de siège visant l'établissement à Montréal, de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) et de l'Agence mondiale antidopage (AMA). Un montant de 1 079 000 $ a ainsi été consacré à l'établissement de cet Institut dans la métropole, alors qu'un montant de 800 000 $ était réservé pour l'AMA.

Accueil d'événements internationaux majeurs

- À ce chapitre, il convient de mentionner la contribution du Ministère pour la venue au cours des prochaines années ou pour la tenue, en 2001-2002, des événements suivants :

  à Montréal :

  - la septième édition de la Conférence de Montréal en juin 2001;
  - la conférence « Gouvernance mondiale 2002 » organisée par le Forum international de Montréal;

  à Québec :

  - le Sommet mondial de l'écotourisme en avril 2002;
  - les Floralies internationales *Québec en fleurs 2002*;
  - le Congrès mondial forestier 2003.

3.3 Les résultats au regard des objectifs liés à la fonction intégration

Orientation stratégique :	Appuyer les ministères et les organismes afin qu'ils assument la dimension internationale de leur mandat et intégrer leurs activités à l'étranger à la politique mise en œuvre par le MRI.
Axe d'intervention :	Efficacité
Objectif : 3.3.2	Fournir aux ministères et aux organismes les moyens les plus efficaces afin qu'ils puissent assumer le prolongement de leur mandat à l'étranger, y compris en ce qui concerne l'action internationale de la capitale nationale, de la métropole et des régions.

Indicateurs	Cibles (2001-2002)	Résultats (2001-2002)
–	–	–

Contexte

- Certains ministères ont des mandats qui les amènent à concevoir une action particulièrement soutenue en direction de l'étranger. C'est le cas notamment du ministère de l'Industrie et du Commerce, de celui des Relations avec les citoyens et de l'Immigration et du ministère de la Culture et des Communications. L'importance des intérêts en cause justifie souvent une action permanente sur place à l'étranger.
- D'autres ministères, comme, par exemple, le ministère de l'Éducation, le ministère de l'Environnement, celui de la Recherche, de la Science et de la Technologie, ou encore celui de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, participent à de nombreuses activités internationales qui les amènent à se déplacer régulièrement à l'étranger.
- Puisque c'est au MRI qu'incombe la responsabilité de planifier, d'organiser et de diriger l'action du gouvernement à l'étranger, c'est donc à lui qu'il revient de mettre à la disposition des ministères et organismes dont la présence, en continu ou sur une base occasionnelle, est nécessaire à l'étranger, les moyens les plus efficaces pour qu'ils assument pleinement le prolongement de leur mandat sur les divers territoires couverts.
- Les fonctionnaires affectés aux dossiers sectoriels à l'étranger, bien qu'ils relèvent d'abord de l'autorité hiérarchique du chef de poste qui voit notamment à la cohérence de l'action générale du gouvernement du Québec sur son territoire, sont néanmoins en lien fonctionnel avec les ministères sectoriels dont ils défendent les intérêts.

Éléments de mise en œuvre

- Le Ministère, pour atteindre cet objectif, voit à ce que les représentants des ministères sectoriels qu'il affecte dans son réseau de représentations, de même que le personnel recruté localement pour travailler aux dossiers sectoriels, disposent des moyens, outils et ressources leur permettant de promouvoir adéquatement les intérêts qu'ils représentent. Le Ministère voit aussi à ce que les autres représentants gouvernementaux qui effectuent, à l'occasion, des missions à l'étranger, bénéficient des divers services disponibles dans son réseau de représentations.

Résultats

- En 2001-2002, le Ministère a ainsi mis à la disposition des cinq ministères présents sur une base continue dans l'une ou l'autre des représentations du Québec à l'étranger les divers services professionnels, matériels et techniques leur permettant l'accomplissement de leur mandat respectif. Le portrait de la présence sectorielle soutenue par le MRI dans le réseau des représentations à l'étranger peut se résumer ainsi :
  - MRCI : 51 employés répartis dans 6 représentations;
  - MIC : 64,2 employés répartis dans 23 postes;
  - MCC : 20,5 employés répartis dans 7 représentations;
  - MAPAQ : 5 employés répartis dans 5 représentations;
  - MRN : 3 employés répartis dans 1 représentation;
  - MFQ : 5 employés répartis dans 2 représentations.
- En réalité, 55,2 % des effectifs du réseau des représentations à l'étranger œuvrent pour le compte de l'un ou l'autre des ministères sectoriels. Afin de bien circonscrire la nature des services devant leur être dispensés, le Ministère a signé avec les trois principaux partenaires des ententes spécifiques définissant ses engagements.
- Le Ministère dispense, par ailleurs, grâce à son réseau de représentations à l'étranger, toute une gamme de services aux divers autres représentants des ministères et organismes publics en mission sur les territoires couverts. Il élabore les programmes de visites, conformément aux objectifs et intérêts des ministères concernés, fixe les rendez-vous devant avoir lieu, participe aux activités et aux rencontres au moment des missions, entretient les contacts à la fois avec les interlocuteurs sectoriels et les diverses clientèles identifiées sur le territoire couvert.

3.4 Les résultats au regard des objectifs liés à la fonction gestion

Orientation stratégique : Poursuivre l'implantation d'une gestion pleinement adaptée aux exigences d'un ensemble international en mutation.

Axe d'intervention : Ressources humaines

Objectif : 3.4.1 Valoriser les ressources humaines en misant notamment sur la formation continue et la mobilité.

Indicateurs	Cibles (2001-2004)	Résultats (2001-2002)
• Taux de participation aux programmes de formation du Ministère (heures de formation/heures travaillées)	1,5 %	1,32 %
• Pourcentage de la masse salariale investie dans la formation	1,7 %*	1,68 %
• Mise en place d'un plan de carrière pour les conseillers en affaires internationales	• Un plan d'action devrait être disponible en 2002-2003	• Première étape complétée

Contexte

- Pour assumer ses responsabilités et jouer efficacement son rôle de coordination auprès des ministères et organismes, le Ministère requiert une expertise de haut niveau, liée à l'acquisition, au traitement et à la diffusion d'informations spécialisées dans chacun de ses grands champs d'intervention ou de préoccupation et pouvant revêtir un caractère stratégique pour l'action gouvernementale au Québec ou à l'étranger. Le développement permanent de cette expertise doit être assuré de manière efficace et continue.
- Le Ministère, par sa spécificité liée à sa présence à l'étranger, doit non seulement disposer de ressources compétentes, mais aussi de ressources disponibles pour servir à l'étranger.
- Le MRI se fait donc une priorité de développer les compétences de ses employés et d'adapter les conditions d'affectation à l'étranger de manière à ce qu'elles favorisent la mobilité des personnes, quelle que soit leur situation familiale.

Résultats

- Au cours de l'exercice 2001-2002, le Ministère a consacré en dépenses directes plus de 365 000 $ au siège et 75 000 $ dans le réseau pour la formation de ses ressources humaines. En considérant les coûts indirects (salaires des participants, etc.), le MRI a investi 1,68 % de sa masse salariale en formation, ce qui est bien au-delà de la norme gouvernementale de 1 %. 1987, 5 jours-personnes ont ainsi été consacrés à la formation, ce qui représente une moyenne de 3,07 jours par employé.

* La cible 2001-2004 proposée au plan stratégique avait, par erreur, été fixée à 4,5 %.

- Exprimée en temps, la formation au MRI a représenté 1,32 % des heures totales travaillées. Bien qu'il soit intéressant de connaître le rapport des heures de formation sur les heures totales travaillées, il s'avère cependant qu'un tel indicateur est quelque peu redondant avec le précédent et n'ajoute pas d'information significativement différente pour qu'il vaille la peine de le conserver. Aussi, afin de pouvoir comparer avec les autres ministères et organismes, le MRI ne se référera dorénavant qu'au pourcentage de la masse salariale pour exprimer sa performance en cette matière.
- Sur le plan des programmes ou sessions de formation offerts, le plus important concerne la formation continue en relations internationales, programme qui s'adresse aux professionnels et aux cadres du Ministère. Cinq sessions de formation ont ainsi été dispensées en 2001-2002, réunissant 60 participants, soit :
  - deux sessions portant sur la défense et la promotion des intérêts du Québec à l'étranger;
  - deux sessions portant sur la dynamique interculturelle dans un contexte de relations internationales;
  - une session portant sur les négociations en relations internationales.
- Le Ministère a aussi offert des cours de langues étrangères auxquels ont participé quelque 105 employés. Il dispense en outre des sessions de formation sur mesure à l'intention de ses nouveaux employés, tant au siège que dans le réseau, de même qu'au personnel nouvellement affecté à l'étranger.
- Enfin, il offre sur une base régulière des cours de formation en bureautique de même que des cours spécifiques permettant à certaines catégories d'employés d'acquérir ou de maintenir l'expertise nécessaire à l'exercice de leurs fonctions. En 2001-2002, 103 personnes ont bénéficié de cours en bureautique.
- Le Ministère a, au cours de l'année, commencé à mettre en place un plan de carrière pour les conseillers en affaires internationales. Il a ainsi défini les paramètres et conditions d'application de cette formule et tracé des profils d'emploi. En appui au plan de carrière, la DRH a aussi mis sur pied en cours d'année un programme de mentorat pour les conseillers en affaires internationales.
- Au chapitre des mesures visant à faciliter la mobilité de ses conseillers en affaires internationales, la Direction des ressources humaines a soumis au Secrétariat du Conseil du trésor un projet de révision du règlement sur les indemnités et les allocations versées aux fonctionnaires en poste à l'extérieur du Québec (Règlement n° 3). Ce projet, qui vise à actualiser le règlement existant, de même qu'à le rendre plus équitable pour tous les conseillers, et ce, peu importe leur situation familiale, en est rendu à l'étape de consultation auprès des diverses associations d'employés susceptibles d'en bénéficier, qu'ils soient cadres, professionnels ou employés de soutien.

3.4 Les résultats au regard des objectifs liés à la fonction gestion

Orientation stratégique :	Poursuivre l'implantation d'une gestion pleinement adaptée aux exigences d'un ensemble international en mutation.
Axe d'intervention :	Ressources humaines
Objectif : 3.4.2	Contribuer à la formation des personnes associées aux dossiers internationaux à l'intérieur des autres ministères.

Indicateurs	Cibles (2001-2002)	Résultats (2001-2002)
Voir note ci-dessous	Non applicable	—

Contexte

- La plupart des ministères sont intéressés par les grands dossiers de l'actualité internationale en raison de leurs responsabilités sectorielles.
- Afin de répondre à cet intérêt, le Ministère invite systématiquement les responsables des dossiers internationaux dans les ministères et organismes québécois à participer à ses sessions de formation. Il défraie alors le coût d'inscription des participants.

Résultats

- Il n'y a pas d'indicateur particulier qui s'appliquent à cet objectif, si ce n'est le fait que le Ministère offre à ses principaux partenaires sectoriels la possibilité de bénéficier des formations qu'il propose à son propre personnel. Il faut préciser que le Ministère ne peut s'engager *a priori* à atteindre des résultats précis puisqu'il n'a pas de prise sur le taux de réponse des ministères sectoriels invités aux diverses activités. Il ne peut qu'évoquer, *a posteriori*, le taux de participation réel à ces activités.
- Pour chacune des cinq activités de formation en relations internationales offertes par le Ministère en 2001-2002, on compte en moyenne 20 % des participants qui sont des représentants d'autres ministères ou organismes.

3.4 Les résultats au regard des objectifs liés à la fonction gestion

Orientation stratégique : Poursuivre l'implantation d'une gestion pleinement adaptée aux exigences d'un ensemble international en mutation.

Axe d'intervention : Ressources informationnelles

Objectif : 3.4.3 Assurer la circulation efficace et sécuritaire de l'information, aussi bien au siège du Ministère que dans le réseau.

Indicateurs	Cibles (2001-2002)	Résultats (2001-2002)
• Taux de fiabilité du réseau informatique entre 8 h et 19 h pendant les jours ouvrables	98 %	99 %
• Taux de fiabilité du système de messagerie entre 8 h et 19 h pendant les jours ouvrables	97 %	99 %

Contexte

- Dans un contexte de modernisation, le Ministère doit être à la fine pointe des nouvelles technologies de l'information et des télécommunications afin que ses bureaux au Québec et à l'étranger puissent bénéficier d'outils performants et disposer ainsi d'une communication constante entre ses différentes unités, et ce, en toute sécurité.
- Le Ministère doit donc maintenir les infrastructures technologiques en bon état afin d'assurer un service d'excellente qualité à un coût raisonnable.

Résultats

- Le taux de disponibilité du réseau informatique pendant les heures de travail atteint plus de 99 %, et ce, pour l'ensemble des bureaux du Ministère. L'objectif a donc été dépassé. Le personnel dispose donc, au plan technique, d'outils efficaces.
- Par ailleurs, le Ministère dépasse l'objectif qu'il s'était fixé relativement au taux de fiabilité de son système de messagerie. Ce taux, qui se situe maintenant au-delà de 99 %, démontre une efficacité très élevé de ce système. Les diverses composantes du Ministère peuvent donc, de façon quasi continue, communiquer entre elles.
- En ce qui concerne la sécurité, le MRI a mis en place un système de détection de virus informatiques qui vérifie tous les courriels en provenance d'Internet, ce qui permet d'intervenir rapidement. De plus, une firme externe a effectué des tests d'intrusion à deux reprises pour mettre à l'épreuve les mécanismes de protection. Afin d'assurer une protection maximale du réseau, le Ministère a installé la plus récente version des logiciels des bastions.
- Une nouvelle salle informatique hébergeant les serveurs ministériels et les composantes de connexité a de plus été aménagée en conformité avec les normes de sécurité de l'industrie (salle totalement cloisonnée, sans fenêtre, système d'extinction spécial, etc.), et ce, pour assurer une sécurité de haut niveau.

- Signalons, en outre, qu'au cours de l'année, le MRI a amorcé un travail de réflexion sur la gestion de l'information et les technologies dans le contexte ministériel, et ce, afin de proposer une politique de diffusion et de conservation de l'information en tenant compte des impératifs de sécurité liés à certaines informations stratégiques. Le groupe de travail mis sur pied pour étudier cette question a mené des consultations tant à l'intérieur du Ministère qu'à l'extérieur de celui-ci et doit proposer l'implantation de nouvelles pratiques ministérielles en cette matière dès le début de la prochaine année financière.

3.4 Les résultats au regard des objectifs liés à la fonction gestion

Orientation stratégique : Poursuivre l'implantation d'une gestion pleinement adaptée aux exigences d'un ensemble international en mutation.

Axe d'intervention : Gestion globale

Objectif : 3.4.4 Moderniser les pratiques de gestion et assurer la reddition de comptes.

Indicateurs	Cibles (2001-2002)	Résultats (2001-2002)
• Mise en place des outils de suivi des indicateurs du Plan stratégique 2001-2004	• Production d'un rapport de gestion conforme aux spécifications de la LAP	• Un rapport annuel de gestion adapté aux caractéristiques ministérielles et à l'esprit de la Loi sur l'administration publique (LAP) • Le Ministère a amorcé la révision des 17 indicateurs proposés au plan stratégique, compte tenu qu'un certain nombre n'évoquait pas de façon assez formelle des résultats imputables à l'action directe du Ministère.

Contexte

- Le Ministère doit participer activement à la mise en place de la réforme de l'administration publique entreprise par le gouvernement, en intégrant dans ses pratiques quotidiennes tous les principes véhiculés par celle-ci, à savoir :
  - une gestion qui se préoccupe davantage des résultats que des processus ou des activités;
  - une responsabilisation de toutes les catégories de personnel;
  - une préoccupation constante de la qualité des services rendus;
  - l'introduction de modalités de reddition de comptes qui mettent l'accent sur la performance.

Éléments de mise en œuvre

- Après avoir rendu publics, en mars 2001, son plan stratégique triennal et sa Déclaration de services aux citoyens, le Ministère s'est particulièrement soucié, en 2001-2002, de leur mise en œuvre en bonne et due forme. Le Ministère a aussi travaillé à mettre en place un certain nombre d'outils ou de moyens pour supporter la nouvelle approche de responsabilisation de toutes les catégories de personnel. Il s'est enfin assuré, notamment par la tenue de rencontres avec son personnel cadre, de faire connaître les principes et les obligations de la *Loi sur l'administration publique*, en particulier en matière de reddition de comptes.

Résultats

- Le Ministère s'est formellement inscrit dans la dynamique de la gestion axée sur les résultats, comme en témoignent notamment les plans d'action 2001-2002 des unités. Ces documents ont davantage mis l'accent sur la définition de sous-objectifs contribuant à l'atteinte des objectifs stratégiques ministériels que sur la proposition d'activités détaillées à mettre en œuvre, comme cela était le cas auparavant. Il faut toutefois reconnaître que le concept de la gestion par résultat n'est pas maitrisé également par tous et que des efforts importants devront être réalisés pour faire en sorte que l'exercice gagne en clarté. Ces efforts devront aussi permettre d'établir plus formellement la nature des diverses contributions des unités à l'atteinte des objectifs ministériels et, par là, faciliter les futurs exercices de reddition de comptes.
- Le Ministère a, par ailleurs, poursuivi la mise en place de la gestion par attentes signifiées pour son personnel de sorte qu'au 31 mars 2002, c'est 233 personnes sur 340 qui se sont vu assigner des attentes conformément au processus suggéré par les organismes centraux pour l'évaluation du rendement du personnel.
- Il a en outre procédé, en cours d'année, à la révision du partage de certaines responsabilités entre le siège et le réseau, et ce, dans la perspective d'assurer aux chefs de poste à l'étranger une plus grande autonomie dans le domaine de la gestion des ressources humaines, matérielles, budgétaires et informationnelles pour les entités dont ils ont la responsabilité. Cette décentralisation de responsabilité vers le réseau des représentations témoigne elle aussi de l'engagement du Ministère dans la mise en place d'un des principes majeurs sous-tendant la modernisation de la gestion publique, à savoir une plus grande imputabilité des personnes.
- Le Ministère a consacré des efforts importants pour préparer adéquatement l'exercice de reddition de comptes 2001-2002. Le défi consistait surtout à adapter le modèle de présentation standard, suggéré par les organismes centraux, à ses propres caractéristiques organisationnelles. Le domaine des relations politiques et celui des affaires publiques à l'étranger se prêtent en effet plus difficilement que d'autres domaines à la mesure de résultat. Le Ministère a toutefois développé une approche conforme à ses caractéristiques et est en mesure de proposer un rapport de gestion qui respecte l'esprit de la *Loi sur l'administration publique*.
- Il faut enfin mentionner que le Ministère, par les travaux du Groupe d'implantation de la modernisation (GIM), s'assure de la mise en place progressive des éléments prévus à son plan 2000-2005 d'implantation de la modernisation. Ce groupe s'est réuni à cinq occasions en cours d'année pour s'assurer que toutes les étapes prévues à ce plan allaient être convenablement franchies. Le sous-comité mis sur pied spécifiquement pour formuler une proposition de décentralisation de responsabilités vers le réseau a lui aussi tenu cinq rencontres.

4 Résultats au regard de la Déclaration de services aux citoyens

4.1 Le contexte

En vertu de son mandat, les premiers clients du MRI, ceux auxquels il doit consacrer l'essentiel de ses efforts et de ses ressources, sont le premier ministre, les membres du Conseil des ministres, et les instances qui y sont rattachées, de même que les ministères et les organismes avec qui il doit continuellement se concerter.

Bien que son rôle principal ne consiste pas à offrir des services directs aux citoyens, le MRI a produit, en avril 2001, une Déclaration de services aux citoyens dans laquelle il s'engage à rencontrer deux types d'objectifs. Il s'engage à rencontrer, d'une part, des objectifs généraux s'adressant à tout citoyen requérant des renseignements sur ses programmes et sur ses activités et, d'autre part, des objectifs spécifiques, définis en fonction des caractéristiques particulières des quelques programmes qui s'adressent directement aux citoyens, aux institutions ou aux entreprises du Québec.

Pour la première année de mise en œuvre de cette Déclaration, le Ministère a surtout misé sur la mise en place de moyens lui permettant de remplir adéquatement ses engagements plutôt que sur l'implantation d'instruments permettant la mesure de sa performance.

Aussi, cette année, pour attester, de façon générale, du respect des engagements pris dans sa Déclaration de services, le Ministère s'appuie principalement sur les témoignages des personnes responsables des divers services dispensés et sur l'absence de plaintes de la part des utilisateurs.

Les résultats évoqués ci-dessous attestent de la préoccupation du Ministère de rendre des services de qualité aux citoyens qui font affaire avec lui et de son engagement dans une démarche d'amélioration continue en cette matière. Il verra, au cours de la deuxième année d'implantation de cette Déclaration, à préciser comment il entend mesurer de façon plus formelle sa performance.

4.2 Les résultats au regard des objectifs généraux

4.2.1 L'accessibilité aux renseignements sur le Ministère

Le Ministère a assuré, en 2001-2002, l'accès des citoyens aux renseignements généraux sur ses programmes, ses services et ses activités. Il a, pour ce faire, maintenu un service d'accueil et de renseignements généraux à Québec et à Montréal, ouvert entre 8 h 30 et 17 h tous les jours ouvrables de l'année, ce qui a permis de traiter rapidement les demandes de renseignements et d'informer efficacement le citoyen.

Il a aussi maintenu un service de renseignements électronique et respecté globalement son engagement selon lequel il doit répondre, dans un délai de quatre jours ouvrables, aux demandes qui lui sont adressées par ce moyen de communication.

4.2.2 La confidentialité

En 2001-2002, de nombreuses mesures ont été prises en ce qui concerne la protection des renseignements personnels. Ainsi, pour respecter son objectif en matière de confidentialité des renseignements personnels qui

lui sont communiqués dans le cadre des programmes de coopération et de stages en aide internationale, le Ministère a procédé à la révision complète des formulaires en usage de manière à limiter sa cueillette d'information aux seuls besoins des programmes concernés. Par ailleurs, il s'assure de protéger ces renseignements une fois qu'ils lui sont transmis, et ce, conformément aux modalités prévues dans sa politique de protection des renseignements personnels.

4.3 Les résultats au regard des objectifs spécifiques

4.3.1 Les services liés aux programmes de coopération

En 2001-2002, le développement et la réalisation des projets de coopération ont été améliorés de façon significative par la mise en place d'un formulaire simplifié, par l'adoption de critères harmonisés de présentation des projets et par l'utilisation de lettres types d'acceptation ou de refus des projets, à l'usage des milieux institutionnels et des organismes.

Il convient de préciser que les projets de coopération s'inscrivent dans le cadre d'ententes conclues avec des gouvernements étrangers. De ce fait, le Ministère n'est pas le seul acteur sur qui reposent les décisions d'accepter ou de refuser les projets soumis par les institutions québécoises. L'engagement du Ministère à l'endroit de ces dernières à l'effet de leur faire connaître l'acceptation ou non de leur projet, et ce, dans un délai de quinze jours ouvrables après qu'il eut lui-même connu ce résultat, a globalement été respecté. À cet égard, des mesures ont été prises avec les diverses instances décisionnelles concernées, tant du côté québécois que du côté des partenaires étrangers, afin de coordonner l'annonce des résultats aux institutions ayant proposé des projets de coopération.

4.3.2 Les services liés aux programmes d'aide internationale

En 2001-2002, les engagements du Ministère touchant l'équité dans la sélection des projets soumis par les organismes ont été respectés. Les critères de sélection des projets ont été connus au moment des appels de projets et les comités de sélection, en particulier ceux du programme *Québec sans frontières*, ont été constitués de personnes-ressources provenant notamment de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale et du ministère des Relations internationales.

4.3.3 Les services liés au programme de stages au sein d'organisations internationales gouvernementales

En 2001-2002, les engagements relatifs à ce programme quant à l'équité dans la sélection des candidats et à la célérité dans le traitement des dossiers, ont été respectés :

- Toutes les candidatures ont été évaluées selon les exigences du programme et selon celles de l'organisation internationale d'accueil;

- Tous les postulants à un stage ont reçu une réponse concernant leur admissibilité à ce programme, dans les délais convenus de cinq jours ouvrables suivant le dépôt de leur candidature, et ce, par courriel;

- Tous les candidats rencontrés en entretien de sélection ont reçu les résultats de leur entretien dans un délai de dix jours ouvrables suivant celui-ci.

4.3.4 Les services liés aux Missions Québec

Les entreprises et les institutions qui participent aux missions du premier ministre à l'étranger ont bénéficié de services de logistique et d'encadrement adaptés aux exigences particulières de ces missions.

À la suite de chacune des missions réalisées, les participants ont été sollicités pour évaluer l'offre de service du Ministère. Leurs témoignages indiquent un très haut niveau de satisfaction quant à la qualité des services reçus.

5 L'utilisation des ressources

Les renseignements relatifs à l'utilisation et à la gestion des ressources confiées au Ministère pour la réalisation de son mandat sont présentés sous trois angles : les ressources humaines, financières et informationnelles.

5.1 Les ressources humaines

5.1.1 L'effectif

L'effectif du Ministère au 31 mars 2002 s'établissait à 640 ETC (équivalent temps complet), répartis de la façon suivante :

Siège	**ETC**
• Québec	352
• Montréal	19
Total siège	**371**
Réseau	
• Fonctionnaires affectés	68
• Employés recrutés localement	201
Total réseau	**269**
Total Ministère	**640**

L'effectif comprend 439 postes réguliers comblés par des employés régis par la Loi sur la fonction publique et 201 postes occasionnels occupés par des employés recrutés dans les différents pays où sont situées les représentations du Québec à l'étranger.

Pour une utilisation optimale de ses ressources humaines, le ministère des Relations internationales s'est doté de deux mécanismes : l'allocation des ressources lors de la programmation annuelle et le Comité des effectifs.

5.1.2 Le développement des ressources humaines

Pour compter sur des ressources compétentes, en mesure de remplir adéquatement les mandats qui leur sont confiés, le Ministère mise sur la formation continue de son personnel. Voulant refléter l'importance qu'il accorde à ses ressources humaines, le MRI leur a consacré un objectif spécifique de son plan stratégique. Le lecteur est donc invité à consulter la section « Résultats » de ce document pour prendre connaissance des diverses mesures entreprises à cet égard par le Ministère.

5.1.3 Le renouvellement de la main-d'œuvre

Le Ministère n'échappe pas à la situation observée dans l'ensemble de la fonction publique. Plusieurs de ses employés partiront bientôt à la retraite. Des démarches pour renouveler son personnel professionnel ont donc été amorcées, notamment par la tenue de deux concours de recrutement public et d'un concours de recrutement universitaire. Le Ministère a ainsi pu procéder, en 2001-2002, à l'embauche de douze nouveaux diplômés.

5.1.4 Le maintien du dialogue avec les associations d'employés

Le Ministère a tenu, au cours de la période de référence, six rencontres avec le Comité ministériel mixte sur l'organisation du travail (CMOT) au cours desquelles différentes questions relatives aux conditions et à l'environnement de travail du personnel ont été abordées dans le but de partager l'information, de connaître le point de vue des employés et d'aplanir les difficultés qui peuvent exister dans leurs rapports avec le Ministère. Un groupe de travail a d'ailleurs été mis en place par ce Comité pour étudier le phénomène des absences prolongées du personnel et pour identifier des pistes de solution afin d'améliorer la situation.

5.1.5 Les mesures en matière de santé et de sécurité au travail

Le Ministère est préoccupé par le bien-être de ses employés. Aussi met-il à leur disposition un programme pour leur venir en aide lorsqu'ils vivent des situations personnelles ou professionnelles difficiles. En 2001-2002, ce sont 36 personnes qui ont bénéficié de ce programme d'aide, pour un total de 273 consultations avec des personnes-ressources. Le Ministère fournit en outre de la documentation à caractère préventif et éducatif reliée à la qualité de vie personnelle et professionnelle. Il organise, conjointement avec d'autres ministères partenaires, des midi conférences traitant de sujets variés reliés au domaine de la santé mentale et physique. Au cours de la dernière année, il a aussi procédé à l'aménagement ergonomique des postes de travail de son personnel œuvrant au Québec ainsi qu'à la Délégation générale du Québec à Paris.

Il importe par ailleurs de signaler que les événements du 11 septembre 2001 survenus sur le territoire américain ont amené les autorités ministérielles à prendre davantage en compte la sécurité des personnes. Ainsi, des efforts ont été déployés par la Direction des ressources humaines et par la Direction des ressources matérielles, en collaboration avec la Sûreté du Québec, en vue de doter le réseau des représentations du Québec à l'étranger de plans de sécurité mieux adaptés au contexte actuel.

5.1.6 La mise en place d'outils de gestion modernes

Bien que ce thème fasse l'objet d'un objectif stratégique spécifique et soit traité dans la section « Résultats » de ce présent rapport, il convient de faire état de deux dossiers gouvernementaux ayant été au cœur des préoccupations du MRI en cours d'année, soit la révision de la classification des emplois autres que ceux d'encadrement et l'intégration, en une seule structure de classification, des cadres supérieurs et des cadres intermédiaires.

5.2 Les ressources budgétaires et financières

Programme	2001-2002		2000-2001
	Budget de dépenses (000 $)	Dépenses réelles (000 $)	Dépenses réelles (000 $)
Affaires internationales	105 656,4	110 978,0	103 918,0

Pour assurer la réalisation des différents programmes, activités ou projets prévus à son plan d'action, le Ministère disposait, au début de l'exercice 2001-2002, d'un budget de dépenses de 105 656,4 k$.

La dépense probable, en ce qui concerne l'exercice 2001-2002, est de 110 978,0 k$, ce qui représente une hausse de 5 321,6 k$ par rapport au budget initial et de 7 060,0 k$ par rapport à la dépense encourue l'année précédente. Ce résultat, qui tient compte de la contribution de 500,0 k$ à l'effort gouvernemental 2001-2002 de réduction des dépenses, correspond aux dépenses additionnelles liées aux dossiers ou aux événements suivants :

- l'implantation à Montréal de deux nouvelles organisations internationales ;
- l'accroissement des activités de promotion, de recrutement et de sélection, à l'étranger, de candidats intéressés à émigrer au Québec;
- la réalisation d'un événement de grande envergure visant à souligner le 40e anniversaire de l'établissement des relations institutionnelles avec la France;
- la mise en valeur du site archéologique de Byblos au Liban, projet réalisé en marge du IXe Sommet de la Francophonie prévu à Beyrouth en octobre 2001;
- l'ensemble des activités mises en oeuvre par le Ministère lors des Jeux de la Francophonie à l'été 2001.

Ce résultat tient compte également de la fin, au cours de l'exercice 2001-2002, de certains projets et activités, notamment Québec ! New York 2001, le Sommet des Amériques, la Saison de la France au Québec.

5.3 Les ressources informationnelles : investissements

Les investissements prévus en 2001-2002 visaient notamment à maintenir et à renforcer, au besoin, la sécurité des réseaux informatiques et des sites (Internet, Intranet et courrier électronique) du Ministère et à maintenir les infrastructures technologiques en bon état afin d'assurer un service de qualité.

Des efforts significatifs ont été consentis à ce chapitre, ce qui explique, en partie, l'écart entre les investissements prévus et les investissements réels; à titre d'exemple notons que plus du quart des postes de travail ont été renouvelés et qu'une partie des serveurs et du matériel de télécommunication a été remplacée.

Au cours de l'exercice 2001-2002, le Ministère a également terminé le réaménagement de ses espaces à bureau, en particulier ceux des ressources humaines et matérielles liées aux technologies de l'information, à Québec.

	2001-2002		2000-2001
Investissements	Budget	Réels	Réels
	(000 $)	(000 $)	(000 $)
Immobilisations	830,0	1 259,1	1 002,0
PPA*	600,0	171,5	516,0

* Prêts, placements et avances

6 Les autres exigences

6.1 Programme d'accès à l'égalité et plan d'embauche de personnes handicapées

6.1.1 Nomination de membres de communautés culturelles, d'anglophones et d'autochtones

Les membres des communautés culturelles, autochtone et anglophone représentent 6 % de l'effectif total du Ministère, soit 28 personnes sur 439. Entre 2000-2001 et 2001-2002, le pourcentage de représentativité des communautés culturelles pour les emplois de stagiaires est passé de 20 à 33 %, tandis que, dans le groupe des étudiants, ce pourcentage est passé de 21 à 27 %.

6.1.2 Représentation féminine par catégorie d'emploi (31 mars 2002)

	Nombre de femmes	Taux de représentation
Cadre supérieur	12	25 %
Professionnel	72	35 %

6.1.3 Représentation des personnes handicapées

Le MRI comptait, au 31 mars 2002, quatre personnes handicapées sur un effectif régulier total de 439. Le Ministère a, entre autres, accueilli une personne dans le cadre du programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées.

6.1.4 Renouvellement de la main-d'œuvre

En 2001-2002, sur la plan de la dotation, le ministère des Relations internationales a poursuivi ses efforts de renouvellement de sa main-d'œuvre. Il a procédé au recrutement de 39 nouvelles personnes dont 12 jeunes de moins de 35 ans. Ces derniers représentent ainsi 18 % de l'effectif régulier total du Ministère. De plus, en partenariat avec le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), le MRI a tenu un concours de recrutement universitaire pour les conseillers en affaires internationales.

6.2 L'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

6.2.1 L'accès à l'information

Le Secrétariat général a traité 17 demandes d'accès à l'information durant la période visée et les délais légaux ont tous été respectés, sauf dans un cas.

6.2.2 La protection des renseignements personnels (PRP)

L'approbation, le 29 juin 2001, du Plan d'action ministériel 2001-2002 en matière de PRP par le Comité ministériel a élargi son application à la sécurité de l'information stratégique.

Le Ministère a adopté en 2001-2002 une politique sur l'accès à l'information et la PRP et une autre sur les sondages. Ces deux politiques, soumises pour commentaires à la Commission d'accès à l'information (CAI), seront mises en œuvre suivant le calendrier d'implantation d'un nouveau logiciel permettant le cloisonnement de l'information par des périmètres en microréseaux et la gestion conséquente des profils d'accès. La politique sur les sondages sera diffusée auprès des organismes publics relevant de la responsabilité de la ministre.

Ces organismes ont par ailleurs fait l'objet d'une vérification qui a permis de constater qu'ils avaient tous opté pour l'application de la partie VI (*Organismes publics relevant de la compétence de la ministre*) du plan d'action 2000-2001 proposé par le Ministère. D'autres évaluations sont prévues en 2002-2003.

Deux fichiers de renseignements personnels ont fait l'objet de révision selon la méthode de la firme Audit Informationnel. Cette opération a été conduite en collaboration avec la Direction de la vérification interne. Un nouveau logiciel de gestion de microfichiers de renseignements personnels a été développé à la suite de cet exercice.

Tous les fichiers de renseignements personnels du Ministère ont systématiquement été revus sous l'angle de leur éventuelle déclaration à la CAI. La sécurité de leurs modes de détention a de nouveau été évaluée. Cette action aura permis de sensibiliser de nouveau tous les détenteurs de fichiers de renseignements personnels, y compris les nouveaux employés.

6.2.3 Diagnostics pour l'année 2002-2003

Les principaux diagnostics que posera le Ministère en 2002-2003 porteront sur

- la sécurité des ressources informationnelles numériques, des renseignements personnels et de l'information stratégique;
- la révision des délais de conservation des dossiers médicaux des employés;
- et la révision continue des formulaires en usage au Ministère.

6.3 La politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue francaise dans l'administration

Guidée par la Charte de la langue française, la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration, la Politique d'achat du gouvernement du Québec et la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information, le Ministère a adopté en 1998 sa propre politique linguistique. Celle-ci vise à intégrer les orientations gouvernementales relatives à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'accomplissement quotidien de la mission du MRI. Un plan d'action a aussi été adopté et la plupart des actions prévues ont été complétées.

Objet	*Action*	*Étapes de réalisation*
Communications externes	Cartes de visite : • Rédiger des cartes types • Faire approuver le concept par les autorités • Le transmettre aux directions et aux représentations à l'étranger	Opération accomplie pour une large part et rapport transmis. À compléter en 2002-2003
Dénomination du Ministère et de ses unités administratives	Représentations à l'étranger : • Examiner la situation • Proposer des mesures au Comité permanent et au BSM	Les travaux sont complétés pour une très large part et sont à l'étape des décisions.
Langue de travail	Postes de travail : • Installer le clavier ACNOR dans le cadre de la francisation des technologies de l'information	Opération complétée
Qualité de la langue française	Documents de référence et de consultation : • Installer le Correcteur 101, le Petit Robert électronique et le Bibliorom sur tous les ordinateurs	Ces logiciels sont installés sur demande aux employées qui en expriment le besoin.
Qualité de la langue française	Perfectionnement : • Identifier les besoins de formation • Offrir des activités de formation visant l'amélioration de la qualité du français Capsules linguistiques : • Poursuivre la publication de capsules sur l'intranet du Ministère (banque et parutions bihebdomadaires)	 Des sessions de formation particulières sont offertes. Une liste des cours disponibles est affichée sur support intranet. Réalisée régulièrement

Enfin, conformément aux dispositions de la Charte de la langue française visant à faire du français la langue de l'administration, le Ministère a complété l'analyse de sa situation linguistique et l'a transmise à l'Office de la langue française. Après avoir pris connaissance de la déclaration, cet organisme devrait remettre au Ministère un certificat de conformité aux dispositions de ladite Charte.

Annexe I

Représentations du Québec, antennes, services d'immigration du Québec et autres entités, à l'étranger, au service de l'administration québécoise (31 mars 2002)

Délégations générales

Délégation générale du Québec à New York
Délégation générale du Québec à Paris[1]
Délégation générale du Québec à Londres
Délégation générale du Québec à Bruxelles
Délégation générale du Québec à Tokyo
Délégation générale du Québec à Mexico

Délégations

Délégation du Québec à Buenos Aires
Délégation du Québec à Boston
Délégation du Québec à Chicago
Délégation du Québec à Los Angeles

Bureaux

Bureau de tourisme du Québec à Washington
Bureau du Québec à Miami
Bureau du Québec à Munich
Bureau du Québec à Barcelone
Bureau du Québec à Beijing
Bureau du Québec à Shanghai

Services d'immigration du Québec œuvrant à l'étranger en sus de ceux installés dans l'une ou l'autre des représentations du Québec

Service d'immigration du Québec à Hong Kong
Service d'immigration du Québec à Vienne
Service d'immigration du Québec à Damas

Antennes[2]

Atlanta
Caracas
Santiago (Chili)
Rome (Agence culturelle)
Berlin
Séoul
Manille
Hanoï

Agents d'affaires (particuliers et sociétés au service non exclusif de l'administration québécoise) opérant à :

Lima
Panama
San Pedro (Costa Rica)
Milan

---

[1] Le délégué aux Affaires francophones et multilatérales a ses bureaux dans cette Délégation générale.

[2] L'antenne est créée par l'administration, pour son usage exclusif et elle en fait partie intégrante. Elle n'a cependant pas de pouvoir de décision ni d'autonomie administrative, et aucun fonctionnaire du Québec n'y travaille.

Annexe II

DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

Le ministère des Relations internationales assure la promotion et la défense à l'étranger des intérêts politiques, économiques, sociaux et culturels du Québec. Il agit comme conseiller du gouvernement, de ses ministères et de ses organismes en matière de relations internationales et coordonne les relations du Québec avec un grand nombre de gouvernements à l'étranger et avec plusieurs organisations internationales. Il a donc surtout développé des produits et des services destinés à ses partenaires gouvernementaux. Par ailleurs, il offre aux citoyens, aux institutions et aux entreprises un certain nombre de programmes et de services.

Ainsi, si vous êtes

- un étudiant de 2e ou de 3e cycle intéressé par des stages à l'étranger;
- un organisme de coopération internationale intéressé à réaliser et à coordonner des stages s'adressant aux jeunes Québécoises et Québécois;
- une entreprise ou une institution intéressée à participer aux Missions Québec dirigées par le premier ministre;
- une institution intéressée à participer aux programmes de coopération bilatérale négociés avec des partenaires étrangers;
- un citoyen qui désire obtenir des renseignements sur les activités du Ministère;

il nous fera plaisir de vous servir. Nous nous sommes fixé, en ce qui concerne les services que nous vous offrons, les objectifs qui suivent.

Nos objectifs généraux

La qualité de nos services

- Vous trouverez chez nous, tant au Québec que dans le réseau des représentations du Québec à l'étranger, des interlocuteurs attentifs qui répondront à vos demandes avec respect et courtoisie.

La confidentialité

- Nous protégerons les renseignements personnels que vous nous communiquerez.

L'accessibilité aux renseignements qui vous concernent

- Nous mettrons à votre disposition toute l'information relative aux programmes et aux services qui vous sont destinés et répondrons à vos demandes de renseignements sur le Ministère et ses activités.

- Cette information est fournie par notre Service de renseignements généraux.

Vous pouvez nous téléphoner à Québec, au numéro (418) 649-2300, ou à Montréal, au (514) 873-6708. Ce service est disponible de 8 h 30 à 17 h, du lundi au vendredi. Vous pouvez aussi nous joindre à l'adresse électronique suivante : http://www.mri.g.qc.ca.

Vos demandes de renseignements seront traitées avec attention et célérité, et ce, de la façon suivante :

- Nous répondrons à vos questions soit sur-le-champ, soit en vous indiquant les coordonnées de la personne la plus apte à vous fournir les renseignements recherchés;

- Si vous nous contactez par notre site Internet, nous vous répondrons dans les quatre jours ouvrables suivants.

Nos objectifs spécifiques

Nos programmes et les services correspondants

La coopération

Le gouvernement du Québec a conclu des ententes de coopération avec un certain nombre de gouvernements étrangers. Ces ententes prévoient encourager des projets de coopération dans des domaines prioritaires identifiés avec nos partenaires étrangers et répondant à des intérêts communs.

- Nous entendons fournir aux institutions participantes un service-conseil de qualité pour le développement et la réalisation de projets de coopération qui s'inscrivent dans le cadre convenu avec nos partenaires étrangers. Nous offrons également le soutien opérationnel requis pour leur mise en œuvre.

- Pour les institutions ayant soumis des projets, nous ferons connaître le résultat de l'analyse de leur dossier dans un délai de 15 jours ouvrables après que seront connus les résultats de la négociation tenue avec le partenaire étranger.

L'aide internationale

L'action du Ministère en matière d'aide internationale s'appuie sur un programme à deux volets. D'une part, l'Aide à l'action humanitaire a pour but d'appuyer les organismes de coopération internationale du Québec dans leurs interventions à l'étranger auprès de populations en difficulté. D'autre part, Québec sans frontières permet à de jeunes Québécoises et Québécois de participer à des stages d'initiation à la coopération internationale, stages coordonnés et mis en œuvre par les organismes de coopération internationale.

Dans le cadre de la mise en œuvre de programmes requérant la contribution d'organismes québécois, nous entendons effectuer avec équité et transparence, la sélection des projets que ces organismes nous auront présentés.

Le Programme de stages au sein d'organisations internationales gouvernementales

Ce programme, qui s'adresse aux étudiants de 2e et 3e cycles universitaires, propose la réalisation de stages dans certaines organisations internationales gouvernementales, selon les besoins identifiés annuellement par celles-ci.

- Nous effectuerons avec équité et célérité la sélection des candidats admissibles à ces stages.

- Les postulants peuvent s'attendre à recevoir une réponse concernant la recevabilité de leur candidature dans un délai de 5 jours ouvrables suivant son dépôt officiel.

- Nous visons à produire aux candidats admis en entretien de sélection, une réponse dans un délai de 10 jours ouvrables suivant l'entrevue.

Les Missions Québec

- Notre Bureau des missions offre les services de logistique et d'encadrement nécessaires aux entreprises et institutions qui participent aux missions que dirige le premier ministre à l'étranger.

- Ces services sont de grande qualité. Afin de nous permettre de prendre toutes les mesures susceptibles d'améliorer notre offre de service, nous ferons à la suite de chaque mission, évaluer celle-ci par ses participants.

Si vous avez des remarques à faire sur la qualité de nos services ou si vous estimez que les standards définis plus haut n'ont pas été respectés, n'hésitez pas à nous en faire part. Le Secrétaire général du Ministère recevra avec intérêt vos commentaires et suggestions et traitera vos plaintes dans un délai de 15 jours ouvrables après la réception du courrier que vous lui aurez adressé en ce sens. Ses coordonnées sont :

Secrétariat
Ministère des Relations internationales
525, boulevard René-Lévesque Est, 3e étage
Québec (Québec) G1R 5R9
Téléphone : (418) 649-2335

Cette déclaration entre en vigueur le 1er avril 2001. Elle sera révisée annuellement.

Composition typographique : Mono Lino

Achevé d'imprimer en octobre 2002
sur les presses de l'imprimerie
Les Impressions 03 inc
à Beauport

Relations internationales
Québec

Annexe III

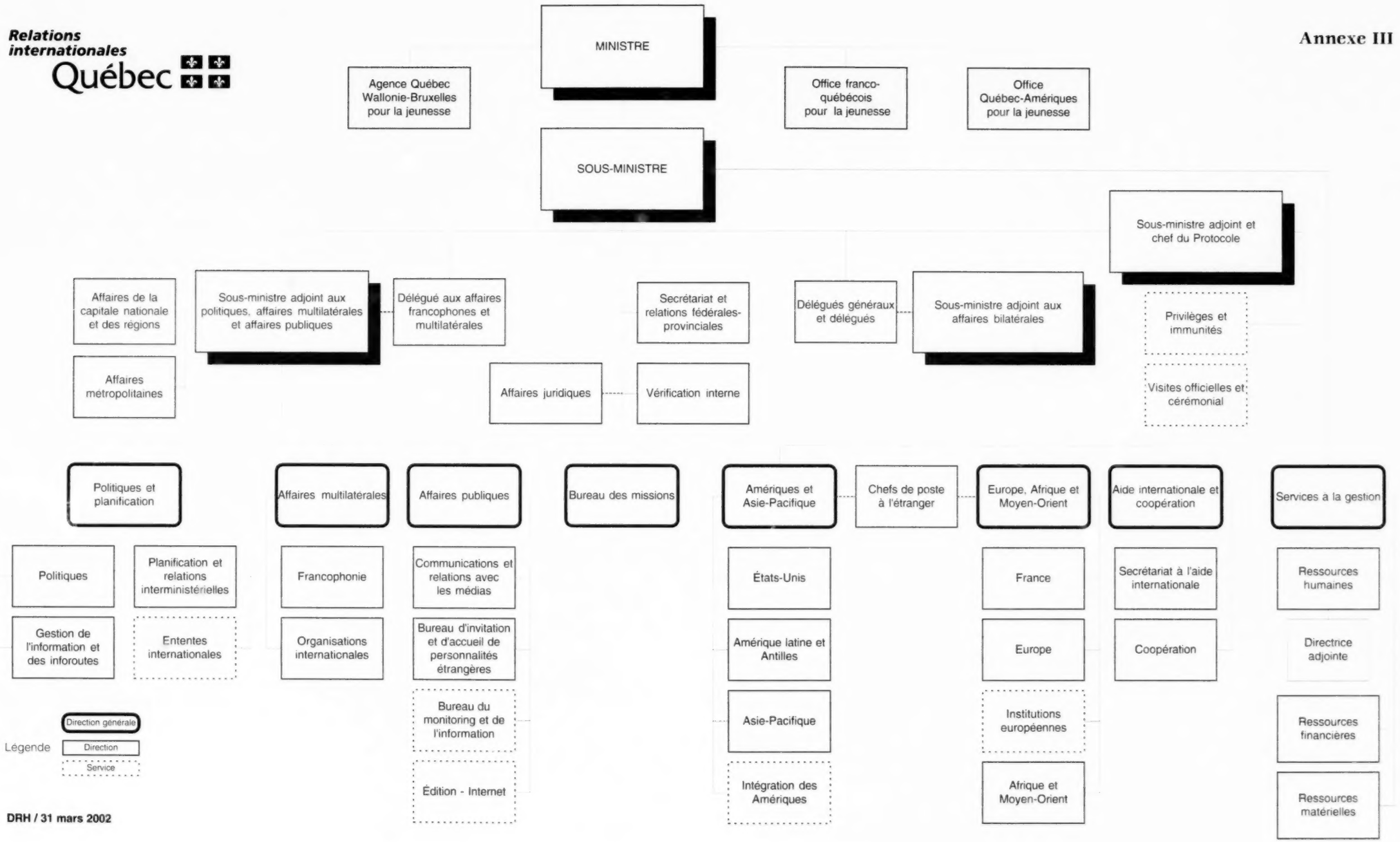

DRH / 31 mars 2002